

Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

21-DIJON-REGION DE GENDARMERIE DE-RÉHABILITATION ET EXTENSION DES CHAMBRES DE
L'ESPACE HÔTELLERIE DE

30 boulevard Maréchal Joffre

21000 Dijon

Dossier n° : 2506152W0000008

Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Mission CSPA : Catégorie 2

Indice	Date	Modifications	Rédaction
0	18/06/2026	PGC du 18/06/2026	Luka ANZE

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

1.1.1. Liste des intervenants

1.2. Liste des lots

1.2.1. Liste des lots

1.3. Etat d'avancement de l'affaire

1.3.1. Etat d'avancement de l'affaire lors de l'élaboration

1.4. Renseignements généraux concernant l'opération

1.4.1. Description générale de l'opération et de l'ouvrage

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE - SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES AVEC DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SUR LE SITE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER

2.1. Réseaux existants

2.1.1. Présence de Réseaux enterrés

2.1.2. Présence de Réseaux aériens

2.2. Matériaux dangereux (amiante, plomb ...)

2.2.1. Amiante Diagnostic

2.2.2. Plomb Diagnostic

2.2.3. Autres caractéristiques notamment découlant des interférences avec des activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier

2.2.4. Diagnostic structurel

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

3.1. Planification

3.1.1. Planning de l'opération

3.1.2. Planification en présence d'amiante ou de plomb

3.2. Projet d'organisation de chantier

3.2.1. Projet de plan d'organisation

3.3. Dispositions prises par le maître d'ouvrage - Réseaux primaires

3.3.1. Alimentations énergie, fluides et évacuation

3.3.2. Branchement en eau

3.3.3. Branchement en électricité

3.3.4. Branchement d'assainissement

3.4. Organisation de chantier

3.4.1. Plan d'installation de chantier

3.4.2. Occupation du domaine public

3.5. Délimitation du chantier et autorisation d'accès

3.5.1. Clôture de chantier extérieure

3.5.2. Clôture de chantier extérieure et signalisation - Zone de stockage des déchets amiantés

3.5.3. Clôture ou cloison de chantier intérieure

3.5.4. Identification du personnel

3.5.5. Visites de chantier par des tiers.

3.6. Accueil du personnel

3.6.1. Base vie - Modalités d'organisation

3.6.2. Base vie - Effectif de dimensionnement

3.6.3. Base vie extérieure aux bâtiments - Définition des installations

3.6.4. Base vie intérieure aux bâtiments - Définition des installations

3.6.5. Base vie - Entretien des installations

3.6.6. Sécurité incendie des installations

3.7. Signalisation de chantier

3.7.1. Panneau de chantier

3.7.2. Signalisation d'interdiction ou de prescription - Panonceau "Chantier interdit au public" et "Port du casque obligatoire"

3.7.3. Signalisation d'orientation - Fléchage d'accès au chantier

3.7.4. Signalisation de danger - Sortie de camions

3.7.5. Signalisation de danger - Lignes électriques aériennes

3.8. Mise en commun des moyens - Echafaudages

3.8.1. Servitude d'échafaudage

3.9. Organisation des secours

3.9.1. Moyen d'alerte des secours

3.9.2. Consignes de sécurité et d'alerte des secours

3.9.3. Sauveteurs secouristes du travail

3.9.4. Matériel de secours

3.10. Gestion des alertes

3.10.1. Disposition relative à la gestion des épisodes de chaleur intense et des alertes climatiques

4. MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

4.1. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations horizontales

4.1.1. Accès des véhicules et stationnement

4.1.2. Voie piétonne

4.1.3. Nettoyage des voiries extérieures

4.2. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations verticales

4.2.1. Accès et circulations dans les étages

4.2.2. Accès en toiture

4.3. Délimitation et aménagement des zones de stockage et d'entreposage - Organisation des stockages de matériaux et matériels

4.3.1. Aires et zones de stockage - Mode d'organisation

4.3.2. Aires et zones de stockages - Définition

4.4. Conditions de manutention et moyens de levage - Logistique de chantier

4.4.1. Planification et organisation des livraisons

4.5. Conditions de manutention et moyens de levage - Manutentions et levages

4.5.1. Manutentions et levages

4.6. Conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets

4.6.1. Gestion des déchets - Mode d'organisation

4.6.2. Gestion des déchets amiantés - Mode d'organisation

4.6.3. Bennes à gravais et déchets

4.6.4. Nettoyage et évacuation des déchets

4.7. Conditions d'enlèvement des matériaux dangereux

4.7.1. Evacuation des matières dangereuses

4.8. Gestion des protections collectives

4.8.1. Protection des rives de planchers type béton

4.8.2. Protection des trémies et réservations

4.8.3. Protection des baies en façade

4.8.4. Gestion de l'entretien et de la continuité des protections communes

4.8.5. Pose des garde corps définitifs des balcons et coursives

4.8.6. Pose de garde-corps définitif en toiture

4.8.7. Pose de garde-corps définitifs sur escaliers et trémies

4.9. Réseaux de distribution

4.9.1. Installations de distribution électrique - Zones extérieures aux bâtiments

4.9.2. Installations de distribution électrique - Zones intérieures aux bâtiments

4.9.3. Installations d'éclairage - Zones intérieures aux bâtiments

4.9.4. Vérification réglementaire des installations électriques

4.9.5. Entretien des installations électriques

4.9.6. Points d'eau et d'évacuation - Extérieurs aux bâtiments

4.9.7. Points d'eau et d'évacuation - Intérieurs aux bâtiments

4.10. Risques communs - Travaux spécifiques

4.10.1. Travaux de démolition pour réhabilitation

4.10.2. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Amiante

4.10.3. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Plomb

4.10.4. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Silice cristalline

4.10.5. Travaux de gros-œuvre

- 4.10.6. Travaux en rive de plancher - Protections collectives
- 4.10.7. Ouvrage avec risques de chute de hauteur autre que protections communes
- 4.10.8. Travaux de montage et d'assemblage des charpentes
- 4.10.9. Travaux de couverture traditionnelle
- 4.10.10. Travaux d'étanchéité
- 4.10.11. Echafaudages
- 4.10.12. Travaux de menuiseries extérieures
- 4.10.13. Travaux en façade - Enduits
- 4.10.14. Travaux de plâtrerie
- 4.10.15. Travaux des lots techniques
- 4.10.16. Travaux de revêtement de sols
- 4.10.17. Travaux en hauteur
- 4.10.18. Travaux d'agencement
- 4.10.19. Prévention du risque incendie
- 4.10.20. Utilisation de produits dangereux ou à risques exportés
- 4.10.21. Travaux exposant les travailleurs au contact de pièces nues sous tension

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

- 5.1.1. Plan Général de Coordination
- 5.1.2. Désignation des entreprises
- 5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants
- 5.1.4. Prestataires de services et Travailleurs indépendants
- 5.1.5. Présence de personnel étranger
- 5.1.6. Inspection Commune
- 5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé
- 5.1.8. Rôle du coordonnateur
- 5.1.9. Registre journal

6 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS

7 ANNEXES

- 7.1 SPSDM26002 - Demande d'autorisation d'intervention ind 0.pdf**
- 7.2 PLOMB TVX - 25_19917_GJG__GENDARMERIE_DE_DIJON_Aménagement de chambres d'hôtel.pdf**
- 7.3 AMIANTE TVX - 25_19917_GJG__GENDARMERIE_DE_DIJON_Aménagement de chambres d'hôtel.pdf**

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

Maître d'ouvrage	REGION DE GENDARMERIE	30 Boulevard Maréchal JOFFRE 21000 Dijon
Maître d'oeuvre	BFC AMO	28 Rempart Saint Vincent 71100 Chalon-sur-Saône
Coordonnateur de référence	SOCOTEC	7 Rue de la Guerlande Bâtiment A 71880 CHATENOY LE ROYAL
Inspection du travail	DREETS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - DDETS DE COTE D'OR	Cité administrative Dampierre - 6 Rue Chancelier de l'Hospital - CS 15381 21053 Dijon Cedex
OPPBTP	OPPBTP	Immeuble Isis 6, Rue Saint-John-Perse 21000 DIJON
CARSAT	CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	46 RUE ELSA TRIOLET 21000 DIJON
Coordonnateur SPS suppléant	SOCOTEC	7 Rue de la Guerlande Bâtiment A 71880 CHATENOY LE ROYAL

1.2. Liste des lots

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
1 - Démolition – Gros oeuvre			
2 - Charpente – Couverture			
3 - Menuiserie extérieure et intérieure			
4 - Plâtrerie – Peinture – Plafond			
5 - Carrelages – Faïences			
6 - Sols souples			
7 - Façades			
8 - Désamiantage			
9 - Electricité			
10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie			

1.3. Etat d'avancement de l'affaire

1.3.1. Etat d'avancement de l'affaire lors de l'élaboration

Le coordonnateur établissant le Plan Général de coordination avant la nomination des entreprises, le présent article renvoie au chapitre I du registre Journal de coordination où les éléments visés ci-dessus sont tenus à jour régulièrement.

Le plan général de coordination, indice 0, est élaboré pour l'intégrer au dossier de consultation des entreprises.

1.4. Renseignements généraux concernant l'opération

Réhabilitation de l'espace hôtellerie de la Gendarmerie de Dijon comprenant :

- 1 espace accueil
- 5 chambres
- 1 circulation
- 1 zone sanitaires
- 1 zone de stockage

Les travaux auront lieu en une seule tranche ferme.

1.4.1. Description générale de l'opération et de l'ouvrage

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE - SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES AVEC DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SUR LE SITE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER

2.1. Réseaux existants

2.1.1. Présence de Réseaux enterrés

Dispositions prévues	A la charge de
"L'entreprise devra procéder à une analyse des réponses aux Déclarations de Travaux (DT) et/ou aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Cette analyse comprendra l'étude des plans fournis par les concessionnaires de réseaux, la prise en compte des recommandations spécifiques à l'opération, ainsi que le traitement des éventuelles demandes de mise hors tension.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Avant le démarrage des éventuels travaux de terrassement pour réalisation de la plateforme de la base vie, l'entreprise responsable du lot, s'assurera sur le site, de l'emplacement et de la nature des réseaux pouvant se trouver dans les zones à terrasser. Il matérialisera au préalable les réseaux existants.	1 - Démolition – Gros oeuvre

2.1.2. Présence de Réseaux aériens

Dispositions prévues	A la charge de
Rappel réglementaire: Pour tous chantiers situés à proximité des lignes électriques, les travaux doivent être exécutés dans le strict respect des dispositions du code du travail. Ces dispositions prévoient notamment que les ouvriers, engins, ou objets manipulés ne doivent pas s'approcher des conducteurs sous tension dans les conditions les plus défavorables de température et de balancement dûs au vent à moins de 3,00 mètres pour les lignes dont la plus grande tension est inférieure à 50000 Volts et moins de 5,00 mètres pour les lignes dont la plus grande tension est égale ou supérieure à 50000 Volts.	Tous Corps d'état

2.2. Matériaux dangereux (amiante, plomb ...)

2.2.1. Amiante Diagnostic

Dispositions prévues	A la charge de
Conformément aux dispositions réglementaires, le maître d'ouvrage a fait établir un diagnostic en recherche d'amiante avant travaux par la société A2DI. Rapport N°: 25/19917/GJG en date du 10/07/2025. Ce rapport est joint au dossier de la consultation des entreprises et est en annexe du présent PGCSPS. Le rapport a conclu en la présence de matériaux contenant de l'amiante: 1er étage : • Dégagement (sol) - Dalle de sol bleue + colle noire. • Salle (sol) - Dalle de sol bleue + colle noire. • Rangement (Mur A,B,C,D) - Colle de plinthes. • WC 1 (Mur A,B,C,D) - Colle de plinthes. • WC 2 (Mur A,B,C,D) - Colle de plinthes. • Sanitaires (Mur A,B,C,D,E,F,G,H) - Colle de plinthes. • WC 2 (Mur D) - Conduit en fibres-ciment. • WC 1 (Mur C) - Conduit en fibres-ciment. • Rangement - Conduit en fibres-ciment. • Réserve (Mur A,B,C,D,E,F,G,H) - Colle de plinthes. • Réserve (Mur F) - Conduit en fibres-ciment. • Réserve (Plafond) - Conduit en fibres-ciment noyé dans la dalle béton au plafond. • Salle de repos (Mur A) - Conduit en fibres-ciment. • Salle de repos - Conduit en fibres-ciment. • Balcon Salle (Mur A) - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure. • Réserve (Sol) - Colle bitumineuse sous receveur de douche. • Salle de repos (Sol) - Colle noire sous revêtement de sol souple. • Dégagement 2 (Sol) - Dalle de sol + colle noire. • Salle d'eau Ch5 - Conduit en fibres-ciment, Dalle de sol rouge + colle noire. Zone non diagnostiquée : 1er étage - Balcon Chambre 3. Les travaux dans les zones non diagnostiquées ne pourront démarrer qu'après réalisation des repérages complémentaires.	Maître d'ouvrage

2.2.2. Plomb Diagnostic

Dispositions prévues	A la charge de
Le maître d'ouvrage a fait établir un diagnostic en recherche du plomb avant travaux par la société A2DI. Rapport N°: 25/19917/GJG en date du 13/06/2025. Ce diagnostic est joint au dossier de la consultation des entreprises. Le rapport a conclu en la présence de matériaux contenant du plomb: voir annexe.	Maître d'ouvrage

2.2.3. Autres caractéristiques notamment découlant des interférences avec des activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier

Dispositions prévues	A la charge de
La présente opération se déroule dans un site en exploitation, les entreprises prendront les dispositions pour éviter les interférences avec le site, celles-ci seront notamment et sans s'y limiter : • Aucun entreposage de matériaux, matériels ou déchets, compris ponctuel, ne se fera en dehors de l'emprise chantier et des zones dédiées, mises à disposition du chantier. Les circulations ne seront pas encombrées. • Les déplacements du personnel et des véhicules au sein du site se limiteront aux zones mises à disposition du chantier : accès chantier - zones travaux/stockage - locaux d'hygiène.	Tous Corps d'état

2.2.4. Diagnostic structurel

Dispositions prévues	A la charge de
Le maître d'ouvrage a fait établir un diagnostic technique des structures par la société TECO. Rapport N°: FVI/EZ2504C en date du 01/04/2025. Ce rapport est joint au dossier de la consultation des entreprises.	Maître d'ouvrage
Les entreprises prendront en compte les résultats et préconisations du rapport dans leur mode opératoire, notamment au regard de la solidité des planchers, des structures et de leur étaieement.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

3.1. Planification

3.1.1. Planning de l'opération

Dispositions prévues	A la charge de
Le planning général des travaux n'a pas été transmis au coordonnateur lors de la rédaction du présent PGC.	Maître d'œuvre
Le planning de réalisation, à établir au démarrage de l'opération, fera apparaître chaque phase de travaux, continue ou fractionnée, des différents corps d'état. Les risques d'interférence entre entreprises doivent être minimisés : - En limitant les programmations simultanées dans une même zone, - En organisant des interventions successives par zones, - En interdisant les travaux superposés, sans mesures spécifiques de protection et d'organisation, - En facilitant les interventions en matière de flux (matériel, matériaux), - En faisant apparaître l'utilisation des moyens communs (stade de mise en œuvre planifiés).	Maître d'œuvre

3.1.2. Planification en présence d'amiante ou de plomb

Dispositions prévues	A la charge de
Les travaux de retrait d'amiante seront réalisés avant le démarrage des travaux de démolition.	8 - Désamiantage
Les travaux de démolition ne pourront débuter qu'après remise des PV de mesures libératoires fournies par l'entreprise de désamiantage. En cas de découverte de matériaux amiantés non signalés dans le rapport de repérage, l'entreprise arrêtera immédiatement ses travaux, en informera le maître d'œuvre et le coordonnateur. Les travaux de démolition ne reprendront qu'après la réalisation du désamiantage complémentaire et la procédure libératoire.	1 - Démolition – Gros oeuvre 8 - Désamiantage

3.2. Projet d'organisation de chantier

3.2.1. Projet de plan d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Le Projet de plan d'organisation de chantier n'a pas été transmis au coordonnateur à la date de rédaction du présent PGC.	Maître d'œuvre
Le maître d'œuvre établira un plan guide d'organisation de chantier qui fera apparaître : * Les délimitations de l'opération, * Les voies d'accès au chantier ainsi que les voies provisoires de circulation internes avec leur gabarit envisagé. * L'emplacement des zones de stockage envisagées, * L'emplacement et l'emprise au sol, envisagé des zones réservées aux installations de chantier. * L'emplacement des points de raccordement en électricité, téléphone, eau potable et assainissement, * L'emplacement envisagé de la zone réservée à la livraison, au déchargement et au chargement des véhicules du chantier, * Les cheminements des piétons (public ou personnel du chantier), y compris ceux éventuellement déviés, * L'emplacement envisagé des zones de tri des déchets,	Maître d'œuvre

3.3. Dispositions prises par le maître d'ouvrage - Réseaux primaires

3.3.1. Alimentations énergie, fluides et évacuation

Dispositions prévues	A la charge de
Tous les réseaux et branchements doivent être opérationnels pour la mise en place des installations de cantonnements au démarrage du chantier.	Maître d'ouvrage

3.3.2. Branchement en eau

Dispositions prévues	A la charge de
Utilisation d'un point de raccordement existant sur site. Le raccordement se fera à l'emplacement désigné par le chef d'établissement.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.3.3. Branchement en électricité

Dispositions prévues	A la charge de
Fourniture et pose d'une armoire de comptage et de distribution conforme à la réglementation. Raccordement à l'emplacement désigné par le chef d'établissement.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.3.4. Branchement d'assainissement

Dispositions prévues	A la charge de
Utilisation du branchement d'assainissement définitif de l'opération. Le maître d'ouvrage fera la demande de raccordement auprès des concessionnaires pendant la période de préparation.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.4. Organisation de chantier

3.4.1. Plan d'installation de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise fournira un plan général d'installation de chantier. Il sera mis à jour autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du chantier, afin de tenir compte de l'évolution du chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Sur ce plan figureront notamment: * L'implantation des clôtures délimitant les contours de l'opération. * Les accès et sorties du chantier, * La zone des cantonnements et bureaux de chantier, * Les voies de circulation, * Les zones de stationnement, * Les zones de stockage, * L'implantation des armoires de distribution électrique, * Les points d'eau, * La zone pour les bennes à déchets.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Il précisera les entrées du bâtiment.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.4.2. Occupation du domaine public

Dispositions prévues	A la charge de
Toute occupation temporaire ou accès au domaine public nécessiteront une demande d'autorisation préalable auprès des services techniques de la ville. L'entreprise sera responsable de: * L'établissement et le dépôt des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public * Le règlement des droits et taxes d'occupation de voirie pour toute la durée du chantier * La mise en place de la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions des autorisations obtenues * L'entretien et la maintenance de cette signalisation pendant toute la période d'occupation du domaine public Ces prestations seront intégrées aux installations de chantier et maintenues en parfait état jusqu'à la fin des travaux.	Tous Corps d'état 1 - Démolition – Gros oeuvre

3.5. Délimitation du chantier et autorisation d'accès

3.5.1. Clôture de chantier extérieure

Dispositions prévues	A la charge de
Une clôture assurera l'indépendance du chantier pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera installée dès le démarrage des travaux et complètera les clôtures existantes le cas échéant. Elle sera constituée par des panneaux métalliques pleins ou grillagés, d'une hauteur de 2,00m. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération suivant les besoins.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Une clôture assurera l'indépendance de la base de vie pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera constituée par des panneaux métalliques grillagés, d'une hauteur de 2,00m. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération suivant les besoins.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Un portail fermant à clefs sera installé pour l'accès des véhicules. L'accès piéton se fera par un portillon indépendant du portail d'entrée des véhicules.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les clôtures installées en limite du domaine public devront être équipées: * Soit d'un dispositif d'éclairage adapté * Soit d'éléments réfléchissants clairement visibles L'entreprise responsable de l'installation des clôtures devra garantir, l'entretien et le maintien en parfait état de fonctionnement de ces dispositifs de signalisation pendant toute la durée de sa présence sur le chantier. Au départ de l'entreprise initialement chargée de l'installation et de l'entretien des clôtures, le maître d'œuvre désignera formellement une autre entreprise qui reprendra la responsabilité de l'entretien de ces dispositifs jusqu'à la fin du chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre
La zone de livraison interne au chantier sera rendue close pour empêcher le passage des autres intervenants.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.5.2. Clôture de chantier extérieure et signalisation - Zone de stockage des déchets amiantés

Dispositions prévues	A la charge de
La zone de stockage des déchets amiantés sera clôturée afin d'en interdire l'accès aux seules personnes habilitées. Fermeture de la zone, par la mise en place d'une clôture de type grillagé, d'une hauteur de 2,00m, fixée sur des plots béton. La clôture de la zone de stockage inclura un portail d'accès. Une signalisation interdisant l'accès à la zone sera installée en périphérie de la clôture. Une signalisation spécifique Risque Amiante sera positionnée sur la clôture.	8 - Désamiantage

3.5.3. Clôture ou cloison de chantier intérieure

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de travaux mitoyennes avec les locaux existants en activité seront isolées par des cloisons provisoires.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.5.4. Identification du personnel

Dispositions prévues	A la charge de
En application des dispositions réglementaires, tout salarié des entreprises titulaires et sous-traitantes, amené à travailler sur le chantier, quelle que soit la nature et/ou la durée de son contrat, devront être porteur de la carte d'identité professionnelle du BTP.	Tous Corps d'état
Le personnel sera identifié par tout moyen au choix des entreprises, soit par les casques, les vêtements, des badges ou avec le nom de l'entreprise sur les vêtements de travail ou autre.	Tous Corps d'état

3.5.5. Visites de chantier par des tiers.

Dispositions prévues	A la charge de
Les visites de chantier par des tiers seront exclusivement réalisées sur décision du maître d'ouvrage. Ces visites seront obligatoirement guidées par un représentant désigné du maître d'ouvrage qui en assurera l'encadrement et la sécurité.	Maître d'ouvrage
Dans le cadre de visites de chantier par des personnes externes à l'opération, l'entreprise principale aura la responsabilité de mettre en place un balisage spécifique des circulations autorisées. Ce balisage devra être clairement identifiable et sécurisé, depuis l'entrée extérieure du chantier jusqu'aux zones de visite désignées.	1 - Démolition – Gros oeuvre
A l'occasion des visites de chantier par des tiers l'entreprise devra s'assurer de l'absence de stockage de matériaux, de gravats ou de matériels dans les circulations empruntées.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.6. Accueil du personnel**3.6.1. Base vie - Modalités d'organisation**

Dispositions prévues	A la charge de
Sanitaires – Salle de réunion - Vestiaires - Réfectoires: Les Installations seront communes et utilisables par l'ensemble des entreprises.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Sanitaires – Salle de réunion - Vestiaires - Réfectoires: La mise en place se fera pendant la période de préparation du chantier. L'entreprise devra les raccordements aux installations, d'électricité, eau et assainissement.	1 - Démolition – Gros oeuvre
L'entreprise devra l'adaptation des installations communes pendant toute la durée de l'opération. A savoir: Déplacement de la base de vie, suivant les nécessités des travaux, adaptation du dimensionnement en fonction de l'évolution des effectifs des personnels. Les équipements seront prévus pour recevoir du personnel féminin si nécessaire.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Suivant avancement du chantier, les installations communes de chantier pourront être aménagées dans le bâtiment existant suivant les dispositions prévues aux prochains chapitres, notamment : <i>Base vie intérieure au bâtiment - Définition des installations.</i> L'ensemble des dispositions des présents chapitres et suivants restent applicables.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les cantonnements seront implantés, de telle sorte que leur accès ne nécessite pas de traverser les zones de travaux ou de stockages.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.6.2. Base vie - Effectif de dimensionnement

Dispositions prévues	A la charge de
Les sanitaires, vestiaires et les réfectoires seront dimensionnés pour recevoir l'effectif prévu au planning.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.6.3. Base vie extérieure aux bâtiments - Définition des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Vestiaires : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, chauffés et rafraichis à l'aide d'un dispositif de régulation de température, aérés. Les locaux seront équipés d'une armoire individuelle par personne et des sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Sanitaires de la Base de vie : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, et chauffés. Les locaux seront, équipés a minima, d'un WC et d'un urinoir pour 20 personnes, d'une douche et d'un point d'eau à température réglable pour 10 personnes.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Réfectoires : Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, chauffés et rafraichis à l'aide d'un dispositif de régulation de température. Les locaux seront équipés de tables et de sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement se restaurant sur place. Les locaux seront également équipés d'un point d'eau, chauffe-plats et réfrigérateur.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.6.4. Base vie intérieure aux bâtiments - Définition des installations

Base vie intérieure au bâtiment - Définition des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Vestiaires de la Base de vie : Aménagement d'un local, comprenant la réalisation des cloisonnements, éclairés naturellement et artificiellement, chauffés et rafraichis à l'aide d'un dispositif de régulation de température, et aérés. Les locaux seront équipés d'une armoire individuelle par personne et des sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement. Mise en place d'un sol stratifié.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Sanitaires de la Base de vie : Aménagement d'un local, comprenant la réalisation des cloisonnements, la mise en place d'éclairage. Le local sera, équipé a minima, d'un WC pour 20 personnes, d'un point d'eau à température réglable pour 10 personnes. Mise en place d'un sol stratifié.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Réfectoires : Aménagement d'un local, comprenant la réalisation des cloisonnements, la mise en place d'éclairage, d'installation de chauffage et de rafraichissement à l'aide d'un dispositif de régulation de température, et d'un sol stratifié. Les locaux seront équipés de tables et de sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement se restaurant sur place. Les locaux seront également équipés d'un point d'eau, d'une fontaine à eau avec rafraichissement, chauffe-plats et réfrigérateur.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.6.5. Base vie - Entretien des installations

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera, pendant toute la durée du chantier, le nettoyage quotidien des installations sanitaires, vestiaires, réfectoires et le nettoyage hebdomadaire des bureaux et de la salle de réunion. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie-mains).	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.6.6. Sécurité incendie des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Les locaux d'accueil du personnel, seront équipés d'extincteurs, appropriés aux différents risques.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.7. Signalisation de chantier**3.7.1. Panneau de chantier**

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra la fourniture, la pose et le repli en fin de chantier, d'un panneau d'information, comportant les noms et coordonnées des entreprises y compris sous-traitantes. L'entreprise devra la mise à jour régulière des informations portées sur le panneau.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.7.2. Signalisation d'interdiction ou de prescription - Panonceau "Chantier interdit au public" et "Port du casque obligatoire"

Dispositions prévues	A la charge de
Phase retrait de l'amiante ou de du plomb : Mise en place, aux entrées des zones en cours de décontamination, dès l'installation des clôtures.	8 - Désamiantage
Phase restructuration: Mise en place, à l'entrée et sur toutes les faces de l'opération au démarrage des travaux. Maintenance et adaptation en fonction du phasage des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Zones extérieures aux emprises clôturées: Mise en place, à l'entrée de chaque zone interdite d'accès au public dès le démarrage des travaux. Maintenance et adaptation en fonction du phasage des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Cloisons de chantier intérieures : Des pancartes d'interdiction d'accès seront affichées sur les portes éventuelles de communication de ces cloisons. Les portes devront fermer à clé pour interdire l'accès des tiers au chantier. Maintenance et adaptation en fonction du phasage des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.7.3. Signalisation d'orientation - Fléchage d'accès au chantier

Dispositions prévues	A la charge de
Afin d'orienter les véhicules accédant ou circulant sur site mise place d'un fléchage de circulation. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

Dispositions prévues	A la charge de
En fonction de l'avancement des travaux, mise place d'itinéraires d'accès et d'orientation des personnels ou clients du site. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.7.4. Signalisation de danger - Sortie de camions

Dispositions prévues	A la charge de
Mise en place de panneaux routiers, en amont du chantier sur la voie d'accès. L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.7.5. Signalisation de danger - Lignes électriques aériennes

Dispositions prévues	A la charge de
Au-droit des zones à risques de part et d'autre des lignes électriques aériennes haute ou moyenne tension, mise en place : * Portiques de signalisation, * De panonceaux « Danger d'électrification - accès interdit aux engins hors gabarit » et « Stockage interdit dans la zone », * De panonceaux indiquant la gabarit d'intervention (hauteur maximale autorisée sous la ligne HT). L'entreprise assurera la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

3.8. Mise en commun des moyens - Echafaudages

3.8.1. Servitude d'échafaudage

Dispositions prévues	A la charge de
Echafaudages communs en façade: L'entreprise, devra la mise en place des échafaudages communs, permettant d'assurer la protection antichute pour la réalisation de la pose des menuiseries extérieures, de la pose des garde-corps extérieurs et la réalisation des ravalements.	7 - Façades
Echafaudages communs en façade: Le dispositif devra également permettre d'assurer la protection collective en bas de pente pour la réalisation des couvertures. L'entreprise prendra en compte les contraintes et exigences de l'ensemble des lots utilisateurs : menuiseries extérieures, charpente couverture, ... lors d'une réunion de concertation inter lots pour adéquation de l'échafaudage. L'échafaudage sera situé à moins de 20cm de la toiture et des façades pour assurer la protection collective, hors demandes particulières des lots concernés.	7 - Façades
Un procès-verbal de réception sera établi et signé par l'installateur de l'échafaudage à « utilisation partagée » et chaque entreprise utilisatrice avant mise à disposition de l'échafaudage. Les entreprises appliqueront les préconisations de la recommandation R408 de la CARSAT.	2 - Charpente – Couverture 7 - Façades 3 - Menuiserie extérieure et intérieure

3.9. Organisation des secours

3.9.1. Moyen d'alerte des secours

Dispositions prévues	A la charge de
Au-moins une personne de chaque entreprise doit être équipée d'un téléphone portable afin de pouvoir appeler les secours. L'entreprise indiquera dans son PPSPS le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'alerte des secours présente sur site.	Tous Corps d'état
En cas d'accident, alerter les secouristes, référencés sur site.	Tous Corps d'état

3.9.2. Consignes de sécurité et d'alerte des secours

Dispositions prévues	A la charge de
Les numéros de téléphone d'urgence ainsi que les consignes d'alerte des secours sont à afficher dans le bureau de chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les principaux numéros à appeler sont le 15 et le 18 pour le téléphone fixe et le 112 pour les téléphones mobiles.	Tous Corps d'état
Les consignes d'alertes seront reprises dans les PPSPS.	Tous Corps d'état
Les consignes de sécurité spécifiques du site (chantier en site occupé) doivent être transmises à toutes les entreprises par le maître d'ouvrage et intégrées au PPSPS des entreprises.	Maître d'ouvrage

3.9.3. Sauveteurs secouristes du travail

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises préciseront dans leur PPSPS si elles ont des secouristes du travail dans leurs équipes.	Tous Corps d'état
Les entreprises employant au moins 20 salariés pendant plus de 15 jours devront s'assurer de la présence d'un secouriste dans leurs équipes.	Tous Corps d'état
Les secouristes du travail seront identifiés par un signe distinctif.	Tous Corps d'état

3.9.4. Matériel de secours

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise disposera d'une trousse de premier secours pour son personnel.	Tous Corps d'état

3.10. Gestion des alertes

3.10.1. Disposition relative à la gestion des épisodes de chaleur intense et des alertes climatiques

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise en charge la gestion commune du dispositif d'alerte devra : 1) S'abonner au service de Météo France (alerte de la région de l'opération) pour anticiper les épisodes de chaleur intense et autres aléas climatiques. 2) Mettre en place une procédure d'alerte pour informer l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier en cas d'alerte météorologique. 3) Communiquer sans délai toute alerte climatique aux entreprises intervenantes.	1 - Démolition – Gros oeuvre

Dispositions prévues	A la charge de
En cas de déclenchement du dispositif d'alerte chaque entreprise devra, adapter l'organisation du travail en fonction du niveau d'alerte reçue (modification des horaires, renforcement des pauses, mise à disposition de points d'eau supplémentaires, etc.).	Tous Corps d'état
Niveaux de vigilance définis par Météo-France : * Vigilance verte : Veille saisonnière sans vigilance particulière. * Vigilance jaune : Correspond à un pic de chaleur - exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, particulièrement pour les populations fragiles ou surexposées du fait de leurs conditions de travail ou activité physique. Peut également correspondre à un épisode persistant de chaleur avec des températures élevées durablement (indices bio-météorologiques proches ou en dessous des seuils départementaux). * Vigilance orange : Correspond à une période de canicule - période de chaleur intense et durable pour laquelle les indices bio-météorologiques atteignent ou dépassent les seuils départementaux. Cette situation est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur, etc.). * Vigilance rouge : Correspond à une période de canicule extrême - canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux, notamment en termes de continuité d'activité.	Tous Corps d'état

4. MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

4.1. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations horizontales

4.1.1. Accès des véhicules et stationnement

Dispositions prévues	A la charge de
L'accès des véhicules d'entreprises dans la zone du chantier à proximité du bâtiment doit être restreint aux seuls véhicules de livraisons et véhicules ateliers pour laisser toute aisance aux manutentions et mises en oeuvre.	Tous Corps d'état
Tous les autres véhicules, entreprises, transport et personnel, stationneront sur le domaine public.	Tous Corps d'état

4.1.2. Voie piétonne

Dispositions prévues	A la charge de
Pour assurer la sécurité des déplacements du personnel et prévenir les risques de chutes, des cheminements piétonniers spécifiques seront aménagés sur l'ensemble du site. Ils relieront les différentes zones de travail aux installations de cantonnement ainsi qu'aux accès du bâtiment en construction. L'entreprise veillera au maintien en bon état de ces cheminements tout au long du chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les zones de cheminements piétons devront être différenciées de celles des engins ou camions par une matérialisation physique.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Dans les zones de circulation piétonnes, des passerelles de franchissement sécurisées seront installées pour franchir les tranchées ainsi que tous les autres obstacles.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Afin de garantir la sécurité des déplacements du personnel, les accès aux bâtiments feront l'objet d'aménagements spécifiques. Des dispositifs adaptés tels que des rampes ou des emmarchements provisoires seront installés pour compenser les différences de niveaux existantes entre les cheminements extérieurs et les seuils des entrées des bâtiments. Ces installations feront l'objet d'un entretien constant et des adaptations selon l'évolution des besoins et des configurations du chantier, pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.1.3. Nettoyage des voiries extérieures

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire du lot gros-œuvre, devra l'entretien régulier des zones extérieures au chantier pendant toute la durée de ses travaux et celle des corps-d'états secondaires. Cet entretien comprendra le nettoyage des voiries empruntées par les véhicules de chantier. L'entreprise devra prévoir le balayage mécanique des voiries à raison d'une fois par semaine si nécessaire.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.2. Voies ou zones de déplacement ou de circulation - Circulations verticales

4.2.1. Accès et circulations dans les étages

Dispositions prévues	A la charge de
Les circulations intérieures se feront à partir des escaliers définitifs, à poser à l'avancement de la réalisation des planchers.	1 - Démolition – Gros oeuvre
En cas d'impossibilité ou de difficulté de mettre en place les volées d'escaliers définitifs à l'avancement des élévations, l'accès entre niveaux sera compensé par la mise en place d'un escalier provisoire.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Pour les accès aux étages courants sur 1 niveau, les accès se feront à partir d'un moyen provisoire, adapté et sécurisé par main courante. Pas plus d'un étage sera accessible par ce type d'accès.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Mettre en place un système de platelage dans l'épaisseur du plancher, muni d'une trappe et d'une échelle fixée en tête. Un vide sera aménagé entre le platelage et le bord de dalle permettant d'approvisionner cloisons et doublages. Complément par douilles incorporées dans plancher au coulage de celui-ci, décalées de 15 cm des bords de la trémie, pour mise en place d'un garde-corps autour de la trémie afin que le plâtrier puisse réaliser ses ouvrages sans déposer les protections collectives provisoires.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.2.2. Accès en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
Les accès aux toitures se feront par la mise en place d'une tour d'accès à positionner le long des façades ou via échafaudage de pied. Cet équipement devra permettre d'accéder aux différents niveaux de toiture. Le positionnement de cette tour se fera en concertation avec la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra l'entretien et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux. L'équipement sera maintenu en place pendant toute la durée des interventions en toiture.	7 - Façades

4.3. Délimitation et aménagement des zones de stockage et d'entreposage - Organisation des stockages de matériaux et matériels

4.3.1. Aires et zones de stockage - Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de stockage aménagées sur le chantier seront mises à disposition de toutes les entreprises intervenantes et partagées entre elles.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les approvisionnements à l'avancement de la mise en œuvre seront privilégiés pour éviter des stockages trop importants.	Tous Corps d'état
Le stockage, même provisoire s'effectuera obligatoirement sur les aires aménagées dans le cadre de l'opération. Les entreposages pour mise en œuvre ne devront en aucun cas être installés sur les circulations extérieures et intérieures ou aux entrées des bâtiments.	Tous Corps d'état
Les produits et matériaux présentant des risques spécifiques feront l'objet d'un stockage distinct et sécurisé, limité aux quantités nécessaires pour les travaux journaliers. Ces zones de stockage seront impérativement identifiées par une signalisation appropriée.	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Tous les matériaux de faible densité susceptibles d'être emportés par le vent seront obligatoirement stabilisés par des dispositifs de lestage appropriés, particulièrement lors des interventions en toiture. L'entreprise veillera à mettre en place ces mesures préventives afin d'éviter tout risque de dispersion des matériaux sur le site et aux alentours	Tous Corps d'état

4.3.2. Aires et zones de stockages - Définition

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de stockage seront aménagées dans l'enceinte clôturée du chantier. Afin d'en permettre une utilisation sécurisée, ces zones seront, nivelées et empierrées dès la phase de préparation du chantier. L'entreprise aura en charge la maintenance des zones de stockage pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Une aire dédiée aux livraisons et aux stockages sera implantée sur les voiries existantes dans l'enceinte du chantier. L'entreprise aura en charge l'entretien des zones de stockage pendant toute la durée des travaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.4. Conditions de manutention et moyens de levage - Logistique de chantier

4.4.1. Planification et organisation des livraisons

Dispositions prévues	A la charge de
Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et aux espaces accordés pour les stockages.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise affectera une personne à la planification et organisation des livraisons, cette personne sera référencée dans le DHOL de l'entreprise.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise, aura en charge la planification et l'organisation de ses approvisionnements.	Tous Corps d'état

4.5. Conditions de manutention et moyens de levage - Manutentions et levages

4.5.1. Manutentions et levages

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à son intervention, l'entreprise annexera dans son PPSPS le plan d'implantation des appareils de levage nécessaires à ses approvisionnements et de ses zones de stockage de matériels et de matériaux qui lui seraient spécifiques.	Tous Corps d'état
Les matériaux seront déposés sur les planchers de chaque niveau et immédiatement distribués sur la zone, une attention particulière sera apportée sur la surcharge admissible des planchers.	Tous Corps d'état
Préalablement à l'installation d'une grue mobile, l'entreprise transmettra au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS un plan faisant apparaître, l'implantation de la grue, la zone de levage neutralisée au sol par balisage, ainsi que les caractéristiques de l'engin mis en place.	Tous Corps d'état
Avant l'installation d'une grue mobile ou d'un engin de levage, prendre connaissance de la résistance et de l'état des sols afin de s'assurer de la stabilité des engins.	Tous Corps d'état
Un guide de manœuvre sera mis en place pour guider les opérations de levage et écarter les autres intervenants de la zone de levage.	Tous Corps d'état
En cours de manutention, aucune charge n'empiètera l'espace des domaines, publics et privés environnants.	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Les demandes d'installation d'un dispositif de levage, de manutention, de stockage sur un ouvrage, seront adressées au maître d'œuvre et au coordonnateur. Après accord sur le principe proposé, l'entreprise responsable de l'installation des équipements devra faire établir, une note de calculs ou notice d'installation sur l'ouvrage support. La note de calculs devra être validée par le bureau d'étude structure.	Tous Corps d'état
Toute opération de manutention, effectuée à l'aide d'un engin de levage prêté par une autre entreprise, restera sous la responsabilité de l'entreprise dite « prêteuse » et sera effectuée par son personnel (conduite, arrimage, guidage). L'entreprise utilisatrice devra la fourniture des systèmes d'accrochage, adaptés aux charges à lever (élingues, palonniers, etc..) et vérifiés. Une convention de prêt de grue sera mise en place entre les parties.	Tous Corps d'état

4.6. Conditions de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets

4.6.1. Gestion des déchets - Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise évacuera ses déchets du site	Tous Corps d'état

4.6.2. Gestion des déchets amiantés - Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise chargée des travaux de désamiantage sera responsable du stockage et de l'évacuation de ses déchets. Une zone de stockage spécifique aux déchets contenant de l'amiante sera aménagée dans l'enceinte du chantier. Les déchets générés par les travaux, ainsi que les équipements de protection individuelle utilisés seront stockés sur place avant leur évacuation. Ils seront conditionnés soit, en containers ou en sacs spécialement adaptés, soit palettisés et filmés....	8 - Désamiantage

4.6.3. Bennes à gravats et déchets

Dispositions prévues	A la charge de
La centralisation commune des déchets n'est pas prévue sur cette opération. Chaque entreprise doit l'évacuation de ses propres déchets vers les déchetteries agréées.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les entreprises qui souhaitent mettre en place des bennes à déchets, propre à leur intervention, devront en faire part au maître d'oeuvre et au coordonnateur SPS pour définir leur emplacement. Les entreprises en assureront le renouvellement autant que nécessaire, et avant que celles-ci ne débordent.	Tous Corps d'état

4.6.4. Nettoyage et évacuation des déchets

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises sont tenues, chacune pour ce qui les concerne, d'évacuer leurs gravats, chutes, emballages et d'effectuer le nettoyage de leur zone de travail au quotidien. Chaque entreprise veillera à ce qu'aucuns gravats ni déchets ne puissent se trouver en dehors de l'enceinte du chantier.	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Les installations et les abords de chantier seront tenus dans un état de propreté constant. En cas de carence, le maître d'œuvre désignera une entreprise pour réaliser les travaux de nettoyage aux frais des entreprises responsables.	Tous Corps d'état

4.7. Conditions d'enlèvement des matériaux dangereux

4.7.1. Evacuation des matières dangereuses

Dispositions prévues	A la charge de
Aucune matière dangereuse ne doit être stockée sur le chantier, tant les déchets que les produits amenés pour mise en oeuvre.	Tous Corps d'état
Les matières dangereuses seront amenées à pied d'oeuvre au fur et à mesure des besoins, les déchets issus de la mise en oeuvre seront évacués au quotidien et traités par les entreprises concernées.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.8. Gestion des protections collectives

4.8.1. Protection des rives de planchers type béton

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur sera assurée par un dispositif de protection collective de type garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes. Le dispositif sera implanté en rive de plancher afin d'assurer la protection de l'ensemble des intervenants. Mise en place des garde-corps à la pose des planchers.	1 - Démolition – Gros oeuvre
La prévention des chutes de hauteur sera assurée, par des passerelles installées en périphérie des planchers. Les passerelles seront équipées d'un dispositif de protection collective. Le dispositif sera implanté au niveau de la rive de plancher afin d'assurer la protection de l'ensemble des intervenants .	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.8.2. Protection des trémies et réservations

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, des trémies de grande dimension, des rives d'escalier, se fera par un dispositif de type par garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes, fixés sur potelets métalliques en rive de dalle ou sur la dalle. Mise en place des garde-corps, à la pose des planchers.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les réservations d'une dimension inférieure à 0,80 cm, seront protégées par la mise en place d'un treillis filant et/ou par dispositif d'obturation arasant le plancher ou dallage (platelage) d'épaisseur calculée en fonction des dimensions de l'ouverture et pouvant supporter le poids d'un homme. Fixation pour qu'aucune manœuvre involontaire ne déplace cette protection et ne puisse nuire à son efficacité (emboîtement, clouage).	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.8.3. Protection des baies en façade

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, des baies avec des allèges inférieures à 1,00m, sera assurée par garde-corps avec lisses et sous-lisses. L'implantation du dispositif devra permettre la pose des menuiseries extérieures sans avoir à déposer le dispositif de protection, afin d'assurer la protection antichute des opérateurs. Le choix du dispositif se fera en concertation avec l'entreprise de menuiseries extérieures.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.8.4. Gestion de l'entretien et de la continuité des protections communes

Dispositions prévues	A la charge de
Dans l'éventualité où une entreprise doit procéder au démontage partiel ou intégral d'un dispositif de protection collective pour l'exécution d'une tâche spécifique, elle devra impérativement : * Notifier préalablement l'entreprise responsable de l'installation initiale du dispositif de protection; * Informer l'ensemble du personnel susceptible d'intervenir dans la zone concernée; * Garantir la continuité de la sécurité par la mise en œuvre de mesures compensatoires clairement définies dans son PPSPS; * Procéder à la remise en place intégrale du dispositif de protection collective dès l'achèvement des travaux nécessitant sa dépose; * Faire valider la conformité de la réinstallation par l'entreprise initialement responsable du dispositif.	Tous Corps d'état

4.8.5. Pose des gardes corps définitifs des balcons et coursives

Dispositions prévues	A la charge de
Le positionnement des garde-corps provisoires, se fera un concertation avec le lot menuiserie, afin que la pose des garde-corps définitifs, puisse se faire sous protection antichute du dispositif provisoire.	3 - Menuiserie extérieure et intérieure 1 - Démolition – Gros oeuvre
Les garde-corps provisoires seront déposés à l'avancement de la pose des garde-corps définitifs. Les zones d'intervention présentant des risques de chute de hauteur et chutes d'objets, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	3 - Menuiserie extérieure et intérieure 1 - Démolition – Gros oeuvre
En aucun cas la continuité des protections doit être interrompue sur les balcons, loggias et coursives. L'entreprise ne doit jamais quitter le chantier sans que la pose soit achevée et en laissant des vides entre garde-corps provisoires et définitifs.	3 - Menuiserie extérieure et intérieure

4.8.6. Pose de garde-corps définitif en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
Les garde-corps définitifs sur acrotères de toiture seront posés dans la continuité des travaux d'étanchéité.	Tous Corps d'état
Les garde-corps provisoires seront déposés à l'avancement de la pose des garde-corps définitifs. Les zones d'intervention présentant des risques de chute de hauteur et chutes d'objets, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	Tous Corps d'état
En cas de décalage entre la fin de la réalisation de l'étanchéité et la pose des garde-corps définitifs, la protection collective provisoire devra être maintenue en place.	Tous Corps d'état

4.8.7. Pose de garde-corps définitifs sur escaliers et trémies

Dispositions prévues	A la charge de
Les garde-corps provisoires des trémies et des volées d'escaliers, seront déposés à l'avancement de la pose des garde-corps définitifs. Les zones d'intervention présentant des risques de chute de hauteur et chutes d'objets, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	1 - Démolition – Gros oeuvre 3 - Menuiserie extérieure et intérieure
En aucun cas la continuité des protections doit être interrompue. L'entreprise ne doit jamais quitter le chantier sans que la pose soit achevée et en laissant des vides entre garde-corps provisoires et définitifs.	1 - Démolition – Gros oeuvre 3 - Menuiserie extérieure et intérieure
L'entreprise condamnera l'accès à la cage d'escalier pendant son intervention.	1 - Démolition – Gros oeuvre 3 - Menuiserie extérieure et intérieure

4.9. Réseaux de distribution**4.9.1. Installations de distribution électrique - Zones extérieures aux bâtiments**

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra la fourniture du tableau général de chantier. Le raccordement se fera depuis le branchement électrique situé sur le réseau public. Le tableau sera conservé en place et maintenu en état jusqu'à la mise en service des installations électriques définitives.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Depuis le tableau général, l'entreprise installera : un tableau placé au plus près de la zone cantonnement qui restera en place pour toute la durée du chantier.	9 - Electricité

4.9.2. Installations de distribution électrique - Zones intérieures aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise sera tenue de procéder à l'installation d'armoires électriques équipées de prises de courant destinées à l'alimentation électrique temporaire à l'intérieur des zones en travaux. Un minimum d'un coffret électrique devra être mis en place par niveaux. Le positionnement des points de distribution électrique devra être étudié de manière à garantir que tout point de la zone puisse être desservi à l'aide de rallonges électriques d'une longueur maximale de 25 mètres.	9 - Electricité

4.9.3. Installations d'éclairage - Zones intérieures aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera la mise en place d'un système d'éclairage temporaire d'ambiance des halls d'entrées, des cages d'escaliers et des circulations communes. Cette installation se fera à l'avancement de l'élévation des bâtiments.	9 - Electricité
Les installations d'éclairage provisoires seront complétées d'un balisage de secours pour parer aux risques de chutes en cas de coupure de courant dans les cages d'escaliers et les halls d'entrées.	9 - Electricité

4.9.4. Vérification réglementaire des installations électriques

Dispositions prévues	A la charge de
Les installations électriques communes feront l'objet d'une vérification initiale après réalisation de l'alimentation générale (branchement basse tension, poste de transformation, groupe électrogène...) et de la mise en place de son infrastructure (tableaux principaux de distribution, centrale à béton et autres équipements de travail, cantonnements) par un organisme accrédité. Une copie du rapport de vérification sera transmise au coordonnateur.	1 - Démolition – Gros oeuvre 9 - Electricité
Chaque installation devra faire l'objet d'un rapport de vérification établi par un organisme accrédité (vérification initiale et périodique). Une copie du rapport de vérification sera transmise au coordonnateur.	1 - Démolition – Gros oeuvre 9 - Electricité

4.9.5. Entretien des installations électriques

Dispositions prévues	A la charge de
La maintenance technique, le remaniement des installations de distribution et d'éclairage, ainsi que les réparations suite à dégradation, seront réalisées par les entreprises installatrices sur leurs installations respectives.	Tous Corps d'état

4.9.6. Points d'eau et d'évacuation - Extérieurs aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera l'alimentation en eau et l'évacuation EU des installations de chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.9.7. Points d'eau et d'évacuation - Intérieurs aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
Un robinet de puisage sur réceptacle sera prévu dans le bâtiment pour les besoins des lots secondaires.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie

4.10. Risques communs - Travaux spécifiques**4.10.1. Travaux de démolition pour réhabilitation**

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement au démarrage des travaux de réhabilitation, les entreprises titulaires des lots, électricité, plomberie, ventilation, climatisation, etc seront tenues de consigner les installations et équipements situés dans les zones d'intervention. Une procédure écrite de consignation sera établie pour chaque type de réseau et équipement. Cette procédure sera adressée aux entreprises de démolition avant le démarrage des travaux. Une attention particulière sera apportée à la consignation des réseaux d'électricité, et de gaz. L'entreprise de démolition s'assurera de l'efficacité de la consignation avant démarrage des travaux.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 9 - Electricité 1 - Démolition – Gros oeuvre
Les réseaux et équipements devant être maintenus en service, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations de l'établissement, seront repérés et signalés sur le site par étiquetage.	9 - Electricité 10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie

Dispositions prévues	A la charge de
Au cours des travaux de curage et réhabilitation du bâtiment, la prévention des risques de chute de hauteur au droit des vides, se fera par garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes, fixés sur potelets métalliques. La protection sera mise en place au fur et à mesure de la dépose des ouvrages de sécurité existants et laissés jusqu'au démarrage des travaux de réaménagement.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les zones à risques de chutes d'objets et de gravats, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Afin de prévenir la chute fortuite de matériaux, des dispositifs de recueil empêchant la chute d'objets dans le vide doivent être installés. Si cette installation se révèle impossible, l'accès aux emplacements sur lesquels ces chutes peuvent se produire doit être interdit et cette interdiction matérialisée.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Le programme et les modalités de démolition du bâtiment doivent être conçus par ailleurs de façon à ne pas surcharger anormalement les planchers existants. Quelle que soit la méthode appliquée, la démolition qui ne vise pas l'effondrement total du bâtiment, doit être conduite étage, par étage. Il est également indispensable d'étayer les planchers vétustes et d'installer les étalements destinés à supporter l'accumulation de charges, en commençant par le niveau le plus bas et, en progressant vers le haut.	1 - Démolition – Gros oeuvre
L'entreprise devra s'assurer auprès d'un bureau d'études de la surcharge admissible des planchers existants. Elle tiendra compte des surcharges constatées, dans sa méthodologie d'intervention. Les planchers seront étayés suivant les nécessités.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Il convient de veiller à ce que les matériaux et éléments de construction ne soient pas en équilibre instable. En particulier, les éléments de construction, en porte-à-faux dangereux, qui doivent être abattus ou réhabilités.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Toute entreprise effectuant des démolitions de reprises de structure, ou la dépose de réseaux et équipements situés en hauteur, est tenue de s'assurer de la bonne stabilité des ouvrages et de mettre en place les moyens d'étalement provisoire, nécessaires à la sécurisation de ces ouvrages. Il est recommandé de procéder à une campagne de sondages ponctuels pour identification des modes de structure des ouvrages à déposer. L'entreprise joindra à son PPSPS une note méthodologique faisant apparaître : * Les moyens mis en œuvre pour interdire l'accès sous la zone de travail aux autres intervenants. * Les moyens mis en œuvre pour les accès en hauteur. * Les dispositifs provisoires de supportage des ouvrages. * Les dispositifs de protection collective installés sur les trémies, après la dépose des équipements.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Création de trémies ou de percements dans les ouvrages existants: Préalablement au démarrage des travaux, l'entreprise devra condamner les accès sous la zone de percement. Cette condamnation se fera à l'aide d'un moyen physique et d'un affichage interdisant strictement l'accès à la zone présentant un risque de chute de matériaux.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.10.2. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Amiante

Dispositions prévues	A la charge de
Les matériaux contenant de l'amiante feront l'objet d'un retrait.	8 - Désamiantage
Retrait et/ou encapsulage d'amiante: Conformément aux dispositions légales, les entreprises procédant au retrait/encapsulage de matériaux amiantés devront au préalable établir un plan de retrait, et l' adresser, trente jours avant leur intervention, aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OPPBTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS).	8 - Désamiantage

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones en cours de décontamination seront isolées par l'installation de zones de confinement. Installation au démarrage des travaux sur zone. Maintenance pendant toute la durée des travaux de décontamination.	8 - Désamiantage
L'entreprise chargée des travaux de désamiantage sera responsable du stockage et de l'évacuation de ses déchets. Une zone de stockage spécifique aux déchets contenant de l'amiante sera aménagée dans l'enceinte du chantier. Les déchets générés par les travaux, ainsi que les équipements de protection individuelle utilisés seront stockés sur place avant leur évacuation. Ils seront conditionnés soit, en containers ou en sacs spécialement adaptés, soit palettisés et filmés. Quel que soit le type de conditionnement, Celui-ci sera étiqueté «danger amiante».	8 - Désamiantage
Les PV de mesures libératoires doivent être transmises au maître d'oeuvre, au coordonnateur SPS et aux entreprises avant leur intervention dans les zones désamiantées.	8 - Désamiantage
Installations d'accueil des personnels : Sanitaires – Vestiaires - Réfectoires: Installations propres à l'entreprise intervenante et à ses sous-traitants.	8 - Désamiantage
Travaux sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante : Les entreprises intervenantes devront réaliser leur opération en sous-section 4 Cela nécessite la formation des différents intervenants (opérateur et encadrement) et la réalisation d'un mode opératoire à envoyer aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OBBPTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS). Les zones concernées seront interdites d'accès aux autres intervenants pendant les phases d'intervention.	Tous Corps d'état
Les matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les zones non diagnostiquées seront signalées.	8 - Désamiantage

4.10.3. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Plomb

Dispositions prévues	A la charge de
En présence de matériaux contenant du plomb: En concertation avec les différents acteurs et les entreprises : Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)	Tous Corps d'état
Les éléments contenant du plomb seront matérialisés sur le chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre
L'entreprise chargée des travaux de déplombage sera responsable du stockage et de l'évacuation de ses déchets. Une zone de stockage spécifique aux déchets contenant du plomb sera aménagée dans l'enceinte du chantier. Les déchets générés par les travaux, ainsi que les équipements de protection individuelle utilisés seront stockés sur place avant leur évacuation. Ils seront conditionnés soit, en containers ou en sacs spécialement adaptés, soit palettisés et filmés. Quel que soit le type de conditionnement, Celui-ci sera étiqueté «danger plomb».	Tous Corps d'état

4.10.4. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Silice cristalline

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention contre le risque de silice cristalline impose de réduire à la source les émissions de poussières par le choix de techniques peu émissives. Les travaux à sec de ponçage, piquage, carottage, percements, tronçonnage, démolition manuelle, sablage, décapage, balayage, soufflage seront interdits sur les ouvrages à risque d'émission sans le recours d'équipements équipés de captage par aspiration des poussières à la source.	Tous Corps d'état 1 - Démolition – Gros oeuvre

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de travaux intérieurs avec risque d'émission de poussières à silice cristalline devront être interdites d'accès aux autres intervenants. Cette condamnation se fera à l'aide d'un moyen physique et d'un affichage interdisant l'accès à la zone présentant un risque.	Tous Corps d'état 1 - Démolition – Gros oeuvre

4.10.5. Travaux de gros-œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
La préfabrication et la mise en œuvre de béton prêt à l'emploi seront privilégiées pour faciliter la mise en œuvre et limiter les encombrements.	1 - Démolition – Gros oeuvre
L'entreprise assurera les accès des entreprises des lots techniques qui ont des incorporations à réaliser dans les planchers et les murs avant coulage du béton. L'entreprise n'acceptera l'intervention des lots techniques que sur autorisation du chef de chantier.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.10.6. Travaux en rive de plancher - Protections collectives

Dispositions prévues	A la charge de
Les protections collectives doivent être conçues par l'entreprise de sorte que les travaux puissent toujours se réaliser à l'intérieur des protections collectives jusqu'à ce qu'elles puissent être enlevées.	1 - Démolition – Gros oeuvre

4.10.7. Ouvrage avec risques de chute de hauteur autre que protections communes

Dispositions prévues	A la charge de
Pour tous ouvrages à risque de chute de hauteur la prévention des chutes sera assurée par un dispositif de protection collective de type garde-corps rigide avec lisses, sous-lisses et plinthes. La protection pourra être assurée par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.	Tous Corps d'état

4.10.8. Travaux de montage et d'assemblage des charpentes

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de montage ou reprise de la charpente devront être balisées avec interdiction à toutes les personnes étrangères à l'entreprise de pénétrer dans la zone.	2 - Charpente – Couverture
Les assemblages en hauteur se feront à partir de nacelles ou d'échafaudages de pied selon la nature du sol sur la zone d'intervention.	2 - Charpente – Couverture
Le montage de la structure secondaire des façades doit se faire en décalage avec la pose des longrines de soubassement pour éviter la superposition des postes de travail et les risques d'interférence.	2 - Charpente – Couverture
L'entreprise devra la pose des planchers techniques ou des platelages de circulation en combles avant le démarrage des lots techniques.	2 - Charpente – Couverture

4.10.9. Travaux de couverture traditionnelle

Dispositions prévues	A la charge de
Protection collective sera assurée par la mise en place d'échafaudages de pieds implantés en façade. Les plateaux hauts de l'échafaudage seront positionnés en bas de pente au niveau des égouts de toit afin d'assurer le poste de travail et la protection antichute.	2 - Charpente – Couverture 7 - Façades
Les protections collectives sur toutes les rives de toiture seront installées avant pose de la charpente.	2 - Charpente – Couverture 7 - Façades
Préalablement à la pose de la couverture, mise en place de filets de protection contre les chutes, en sous-face de la charpente, sur l'intégralité des zones de pose.	2 - Charpente – Couverture
Lors des opérations de pose de la volige ou des tuiles, les accès sous la zone de pose sera interdite aux autres intervenants par la mise en place d'un balisage ou dispositif physique.	2 - Charpente – Couverture

4.10.10. Travaux d'étanchéité

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, sera assurée par garde-corps rigide, avec lisses et sous-lisses, fixés sur potelets métalliques. Le dispositif installé devra permettre la réalisation des travaux d'étanchéité sans dépose du système de protection. La mise en place des garde-corps se fera préalablement à la pose des bacs support d'étanchéité.	2 - Charpente – Couverture
Préalablement à la pose des bacs de couverture, support d'étanchéité, mise en place, en sous-face de la toiture, de filets de protection contre les chutes, sur toute l'emprise des zones de pose.	2 - Charpente – Couverture
Pour la pose de filets par secteurs, les filets déborderont d'une travée au-delà de l'arrêt de pose des bacs, la limite des bacs sera marquée par une ligne de garde-corps.	2 - Charpente – Couverture
La pose des lanterneaux ou la sécurisation définitive des trémies, se fera avant la dépose des filets sous-face.	2 - Charpente – Couverture
Par temps de vent fort l'entreprise doit prévoir l'arrêt du travail et s'assurer du bon arrimage des pièces stockées et en cours de pose. Hors de sa présence sur le chantier, les bacs de toiture non posés doivent toujours être arrimés pour éviter le risque de leur envol à tout moment sur le site.	2 - Charpente – Couverture
Les chutes d'emballages et de matériaux de couverture ne devront pas être déposées dans les filets de protection de sous face, elles seront descendues en sacs à l'avancement des travaux.	2 - Charpente – Couverture

4.10.11. Echafaudages

Dispositions prévues	A la charge de
Pour le montage des échafaudages, condamnation des zones situées sous la zone à risque de chute des matériels en cours d'installation. Toute superposition de tâche est interdite lors de ces interventions spécifiques et pouvant présenter des risques de chutes de matériel.	Tous Corps d'état 7 - Façades
La zone de montage ou démontage des échafaudages, devra être balisée au moyen d'un dispositif physique, afin de prévenir les risques vis-à-vis des autres intervenants.	Tous Corps d'état 7 - Façades
Les échafaudages seront installés en pied de façade sur un sol nivelé et stabilisé.	Tous Corps d'état 7 - Façades

Dispositions prévues	A la charge de
Un auvent de protection contre les chutes d'objets sera installé au-droit de chaque entrée, des bâtiments, dès le démarrage des travaux en façade. L'entreprise devra le maintien et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des interventions en façade.	7 - Façades
Les passages d'accès aux bâtiments seront pourvus de platelage pare-gravois.	7 - Façades
Les plateaux du premier niveau seront pleins, jointifs et fermés jusque contre la façade, afin d'interdire la chute de matériaux ou gravats.	7 - Façades
Des pare-gravois jointifs en éventail, seront installés dans la hauteur du premier niveau d'échafaudage.	7 - Façades
Un filet de protection maille fine, sera installée sur l'extérieur de l'échafaudage sur toute la hauteur de celui-ci.	7 - Façades
Les garde-corps et les plateaux situés au niveau de l'égout de toit seront pleins et jointifs, les plateaux seront collés à la façade concernée.	7 - Façades

4.10.12. Travaux de menuiseries extérieures

Dispositions prévues	A la charge de
Les joints d'étanchéité extérieurs devront toujours être réalisés depuis un niveau de poste de travail protégé (échafaudage du façadier par exemple).	3 - Menuiserie extérieure et intérieure
Les portes-fenêtres donnant en façade sans balcon seront condamnées par des poignées à serrure ou des plaques pleines vissées avec des vis anti-vandalisme. Les poignées d'ouverture définitives ne seront posées qu'après la pose des protections collectives définitives en façade.	3 - Menuiserie extérieure et intérieure

4.10.13. Travaux en façade - Enduits

Dispositions prévues	A la charge de
La zone de préparation (malaxeur et stockage matériaux) sera installée à l'écart des entrées des bâtiments et des circulations. La zone sera balisée. Les eaux de gâchage et de nettoyage du malaxeur seront canalisées ou récupérées pour éviter les salissures du chantier par l'entreprise.	7 - Façades
Les sacs de produits, emballages et chutes de matériaux seront rassemblés et conditionnés au fur et à mesure dans la zone de préparation pour évacuation dans la benne de chantier au quotidien ou pour évacuation du chantier.	7 - Façades

4.10.14. Travaux de plâtrerie

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra prévoir les moyens mécaniques adaptés pour les approvisionnements par les balcons ou terrasses. Les approvisionnements devront se faire sans démontage des protections collectives. Préalablement au démarrage des approvisionnements, l'entreprise devra s'assurer, de la charge admissible des balcons ou planchers, auprès de l'entreprise de gros oeuvre ou de son bureau d'études. En cas d'incompatibilité de la charge admise avec les charges à approvisionner, l'entreprise devra la mise en place des moyens d'étalement complémentaires qui serait nécessaire, via l'entreprise de gros oeuvre.	4 - Plâtrerie – Peinture – Plafond
Toutes les découpes seront à l'aide de matériels récupérant les poussières générées.	4 - Plâtrerie – Peinture – Plafond

4.10.15. Travaux des lots techniques

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises s'organiseront pour intervenir en présence des protections collectives provisoires ou définitives le cas échéant.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 9 - Electricité
Pour faciliter les manutentions et en limiter les risques, mise au point à faire avec le maître d'oeuvre, ou l'OPC, et l'entreprise de couverture pour effectuer l'approvisionnement du groupe de ventilation avant la fermeture de la toiture.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie
Les incorporations dans les planchers et murs ne se feront que sur demande du lot gros-œuvre. L'accès aux zones d'incorporation ne se fera qu'en utilisant les accès aménagés par le lot gros-œuvre.	9 - Electricité 10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie
Lors des travaux d'incorporation aux ouvrages béton, l'entreprise de gros œuvre aura en charge, la mise en place des protections collectives.	1 - Démolition – Gros oeuvre
Les tuteurs de sorties de fourreaux et réseaux sur dalles seront crossés à leur extrémité pour éviter les risques d'empalement en cas de chute de personne.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 1 - Démolition – Gros oeuvre 9 - Electricité
L'ouverture des trémies et réservations dans les dalles se fera à l'avancement de la pose des réseaux, aucune ouverture anticipée ne sera admise pour éviter les chutes de plain-pied ou de hauteur.	9 - Electricité 10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie
L'entreprise prenant possession d'une trémie ou d'une réservation en dallage et plancher, devra assurer la continuité de la protection, vis-à-vis des autres intervenants jusqu'à sa sécurisation définitive.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 9 - Electricité
Après ouverture, les trémies seront sécurisées par des plateaux avec tasseaux fixés en sous-face pour les maintenir bloqués en pose libre jusqu'à la pose des réseaux pour en éviter tout déplacement involontaire supprimant l'efficacité de la protection.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 9 - Electricité
L'installation des réseaux dans les plénums techniques en combles ne se fera qu'après la pose des planchers techniques et platelage de circulation.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 9 - Electricité
La mise en place du groupe VMC dans le plénum des combles sera privilégiée avant la fermeture de la toiture pour faciliter les manutentions.	10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie

4.10.16. Travaux de revêtement de sols

Dispositions prévues	A la charge de
Lors de l'utilisation de colles ou solvants, la zone de travail devra être ventilée. L'accès sera interdit aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique. L'entreprise installera la signalisation rappelant l'interdiction de fumer et d'avoir recours à l'utilisation d'équipement à flamme vive.	6 - Sols souples 5 - Carrelages – Faïences
Lors des travaux de ponçage des sols, les équipements utilisés devront être équipés d'un dispositif de captage des poussières. Les locaux en cours de traitement seront ventilés et interdits d'accès aux autres intervenants, à l'aide d'un dispositif physique.	5 - Carrelages – Faïences 6 - Sols souples

4.10.17. Travaux en hauteur

Dispositions prévues	A la charge de
L'usage de nacelles sera privilégié pour les travaux en grande hauteur sous toitures. Les zones de travail présentant un risque de chute d'objets seront balisées au sol pour en détourner les passages.	Tous Corps d'état
Les nacelles seront à moteur électrique, les moteurs thermiques sont exclus pour les travaux intérieurs. L'emploi de nacelles équipées de signaux de déplacement, sera privilégié.	Tous Corps d'état
Les locaux devront être débarrassés par zone pour permettre l'installation et le déplacement correct des nacelles et plates-formes individuelles de travail. Les zones d'intervention seront organisées pour permettre les interventions successives ou simultanées. Les emballages et chutes de matériaux seront évacués au quotidien pour éviter l'encombrement des locaux.	Tous Corps d'état

4.10.18. Travaux d'agencement

Dispositions prévues	A la charge de
Les équipements utilisés pour les travaux de ponçage, rabotage, et découpe, seront équipés de récupérateur de poussière. Les locaux en cours de traitement seront ventilés et interdits d'accès aux autres intervenants, à l'aide d'un dispositif physique.	3 - Menuiserie extérieure et intérieure 4 - Plâtrerie – Peinture – Plafond 5 - Carrelages – Faïences 6 - Sols souples
L'application des vernis de finition sera privilégiée en atelier pour éviter les nuisances avec les produits éventuels à base de solvants.	3 - Menuiserie extérieure et intérieure 4 - Plâtrerie – Peinture – Plafond 5 - Carrelages – Faïences 6 - Sols souples

4.10.19. Prévention du risque incendie

Dispositions prévues	A la charge de
Aucun gravats ni déchets de matériaux inflammables ne doivent être stockés à l'intérieur des bâtiments.	Tous Corps d'état
Lors de la réalisation de travaux par point chaud ou à risque d'incendie (soudure, brasure, disqueuse, ...) le poste de travail devra être équipé d'un moyen d'extinction, adapté au risque et à l'environnement.	Tous Corps d'état
Les travaux par points chauds à réaliser à l'intérieur des locaux existants, doivent obligatoirement être signalés au chef d'établissement pour arrêter les mesures de prévention éventuelles.	Tous Corps d'état
Tous les travaux de soudure et de découpe à la disqueuse seront accompagnés d'un moyen d'extinction adapté.	Tous Corps d'état
L'entreprise à l'issue des travaux de soudure devra faire une veille de surveillance attentive des parties soudées et de leur environnement, devra s'assurer pour prévenir tous risques de feu couvert. Une vérification des points de soudures sera réalisée avant de quitter le chantier.	Tous Corps d'état 9 - Electricité 10 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 2 - Charpente – Couverture

4.10.20. Utilisation de produits dangereux ou à risques exportés

Dispositions prévues	A la charge de
Les produits dangereux seront remplacés par des produits qui ne le sont pas ou moins dangereux.	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
L'utilisation de produits dangereux ou à risques doit obligatoirement être signalée au maître d'œuvre et au coordonnateur pour prendre les mesures de prévention adaptées.	Tous Corps d'état
Il appartient à l'entreprise de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité prescrites par le fabricant pour éviter de générer tout risque d'accident induit par le produit. L'entreprise devra indiquer au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS les dispositions de prévention et d'organisation, prévues par l'entreprise dans le cadre de la gestion des risques de coactivité.	Tous Corps d'état

4.10.21. Travaux exposant les travailleurs au contact de pièces nues sous tension

Dispositions prévues	A la charge de
Les travaux sous tension seront interdits. Tous les travaux devront être réalisés hors tension, après consignation électrique. Ces consignations devront être réalisées par une personne formée, habilitée et autorisée.	Tous Corps d'état

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

5.1.1. Plan Général de Coordination

Le maître d'Ouvrage diffuse à l'ensemble des titulaires de lot le Plan Général de Coordination (PGC) et ses différents additifs. Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS.

5.1.2. Désignation des entreprises

Au démarrage de la phase réalisation (début de la période de préparation soit 30 jours, avant le démarrage des travaux), le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur, les coordonnées (nom, adresse, tél, Mail, interlocuteur) des entreprises titulaires de lot.

5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants

Dès l'acceptation d'un sous-traitant, le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur les coordonnées (nom, adresse, tél, Mail, interlocuteur) des entreprises agréées.

Les titulaires de lots et leurs sous-traitants doivent informer le coordonnateur de leur intention de sous-traiter tout ou partie de leur lot au moins 30 jours avant intervention (ou 8 jours dans certains cas) en précisant les coordonnées des/du sous-traitant/s permettant l'organisation des inspections communes et la production du PPSPS pour chaque sous-traitant.

5.1.4. Prestataires de services et Travailleurs indépendants

Travailleurs indépendants et locatiers

Toutes les entreprises concourant à la réalisation de l'opération, qu'elles soient, prestataires soumis à obligation de PPSPS, sous-traitantes, travailleurs indépendants, devront préalablement à leur intervention, réaliser une inspection commune avec le Coordonnateur SPS.

Lorsqu'une entreprise réalise une action technique sur le chantier, que ce soit directement sur l'ouvrage, sur ses équipements, sur ses installations provisoires ou sur les moyens nécessaires à sa réalisation, elle est soumise à l'obligation d'établir un PPSPS. Il en va de même lorsqu'elle intervient techniquement sur des moyens ou équipements utilisés pour la réalisation ou la sécurisation des travaux. Dans ces situations, les travaux sont considérés comme concourant à la réalisation de l'opération, ce qui rend le PPSPS obligatoire, sauf en cas de situation d'urgence.

En revanche, lorsqu'une entreprise n'effectue aucune action technique sur l'ouvrage ou ses équipements et que son intervention n'a aucune incidence sur le processus de réalisation, elle n'est pas soumise à cette obligation. Cela concerne notamment les interventions en phase de conception, les prestations intellectuelles ou de contrôle sans action technique, les interventions de fournisseurs, ainsi que les opérations de mesures, relevés ou observations.

Toutefois, même en l'absence d'obligation de rédiger un PPSPS, l'entreprise doit mettre en place un dispositif de prévention adapté à la nature de son intervention. Celui-ci doit inclure une analyse des risques ainsi que des mesures de prévention appropriées.

Tout prestataire appelé à intervenir sur le chantier devra, avant son intervention, faire l'objet d'une analyse conjointe avec son « donneur d'ordres ». Cette analyse sera reprise sur la fiche d'autorisation d'intervention (FAI en annexe de ce PGCSPS) et transmise au maître d'ouvrage au CSPS et au Maître d'œuvre (3 semaines au plus tard avant l'intervention du prestataire) pour déterminer la nécessité de réaliser une inspection commune et d'établir un PPSPS selon les critères cités précédemment.

Le maître d'ouvrage validera les entreprises soumises à PPSPS après analyse de la FAI.

En cas de doute, l'argumentaire technique du CSPS pourra être demandé pour aiguiller le choix du maître d'ouvrage.

Mesures compensatoires : À défaut d'obligation de PPSPS, les prestataires devront remettre leur analyse de risques à leur donneur d'ordre afin qu'il l'intègre dans son PPSPS.

L'avenant du PPSPS du donneur d'ordres sera remis au CSPS et au Maître d'ouvrage.

Les travailleurs indépendants participeront à une inspection commune préalable et remettront un PPSPS avant le début des travaux.

5.1.5. Présence de personnel étranger

En cas de présence de personnels étrangers, ne parlant pas ou parlant mal le français : personnel employé dans l'entreprise, en sous-traitance ou entreprise mandataire, l'entreprise devra assurer la présence permanente sur le chantier d'un interprète pour permettre la transmission des consignes de sécurité.

5.1.6. Inspection Commune

Préalablement à toute intervention, chaque entreprise (entreprise titulaire de lot ou sous-traitant, prestataire soumis à PPSPS) procédera à une inspection commune du chantier avec le coordonnateur SPS en vue de préciser les consignes à observer en fonction des caractéristiques des travaux à réaliser. Le délai de prévenance pour la réalisation des inspections communes est de 10 jours.

5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé

Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS. Les PPSPS sont à disposition de l'ensemble des intervenants.

Chaque entreprise tiendra à disposition des organismes de contrôles et de prévention un exemplaire de son PPSPS sur le chantier.

5.1.8. Rôle du coordonnateur

Le coordonnateur ne saurait être un agent de sécurité ni un animateur de sécurité. Il est le gestionnaire de la coactivité des risques (des interfaces des entreprises simultanées ou successives), les entrepreneurs restent pleinement responsables de leurs obligations à l'égard de leurs salariés.

5.1.9. Registre journal

Une copie des notes d'observation est diffusée par courriel à l'ensemble des intervenants (ex: MOA, MOE et entreprises concernées).

Le registre journal sera diffusé sur demande écrite des intervenants de l'opération ou des organismes de contrôle et de prévention.

6 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS.

CSPS : Société: SOCOTEC Construction Nom: Luka ANZE	Tél : 0788133479 Email : luka.anze@socotec.com
Etabli le : Date de modification : 18/06/2026	Elements modifiés :

Partie à remplir par le CSPS:

Adresse chantier: 30 boulevard Maréchal Joffre 21000 Dijon	
Contraintes horaires de livraisons :	Horaires :
Moyens mutualisés de levage et manutention (cf.PGSCSPS)	<u>Quai de déchargement:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Grues :</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Recette à matériaux :</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Monte-matériaux:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Ascenseurs définitifs:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Autre :</u>
Autres renseignements utiles (contraintes administratives, etc..) :	

Partie à renseigner par le client(entreprise du BTP) :

Nom de l'entreprise :	Adresse siège :
Nom du réceptionnaire :	Coordonnées du réceptionnaire Tél :
Plages horaires de livraisons	Heures :
Présence chef d'un manoeuvre :	☐ Oui ☐ Non
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :	Distance (m) : Hauteur (m) :

Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant)	Charge :
Appareil de levage utilisé pour l'opération :	☐ Grue de chargement ☐ Appareil propre au chantier ☐ Appareil à la charge du fournisseur (Type)
Autres renseignements utiles :	

Projet de Plan d'installation de chantier avec :

- Accès
- Voies de circulation
- Installations sanitaires
- Points sensibles (dans l'emprise du chantier et en périphérie)
- Zones de stockage
- Dimensions des aires de stockage
- Charges admissibles
- Nature du terrain
- Hauteur à respecter (emplacement portique, gabarit)

Annexes :

1 SPSDM26002 - Demande d'autorisation d'intervention ind 0.pdf

	ANNEXE AU PGCSPS Demande d'autorisation d'intervention Pour Prestataires de Services	Date : 12/03/2026
---	---	----------------------

Partie 1		
À renseigner par l'entreprise donneur d'ordres et à transmettre au MOA/Moe et CSPS 3 semaines au plus tard avant le démarrage de la prestation		
Date de la demande		
Opération		
Entreprise « Donneur d'ordres »		
Entreprise intervenante		
Coordonnées de l'entreprise intervenante	Responsable	
	Adresse	
	Téléphone	
	E-Mail	
Intervention concourant à la réalisation de l'opération ¹	☐ Oui	☐ Non
Nature de l'intervention		
Zone d'intervention sur chantier		
Date de démarrage		
Durée de la prestation		

Partie 2	Choix du Maître d'ouvrage
Prestataire soumis à Inspection commune (IC) et PPSPS	☐
Prestataire non soumis à IC/PPSPS : Mesures compensatoires	☐
Sollicite Argument Technique du CSPS	☐

Partie 3 – avis en cas de litige	Proposition du CSPS	Avis définitif du Maître d'ouvrage
Prestataire soumis à Inspection commune (IC) et PPSPS	☐	☐
Prestataire non soumis à IC/PPSPS : Mesures compensatoires	☐	☐

Processus de renseignement de la demande d'autorisation d'intervention en 3 étapes :

- Demande initiale : Le donneur d'ordres transmet la demande au MOA, MOE et CSPS 3 semaines minimum avant le démarrage des travaux, en précisant l'identité de son intervenant, la nature et la zone d'intervention, ainsi que sa contribution ou non à la réalisation de l'opération.
- Décision du Maître d'ouvrage : Le MOA détermine le statut de l'intervenant (soumis ou non à IC/PPSPS) et définit les mesures applicables. Le CSPS peut être sollicité pour un argumentaire technique.
- Procédure en cas de litige : En cas de désaccord, le CSPS formule une proposition argumentée et le MOA rend un avis définitif sur le statut et les mesures compensatoires éventuelles.

¹ Les « travaux qui concourent à la réalisation de l'opération de construction » s'entendent comme des actions techniques exécutées sur le chantier, impliquant une intervention directe sur l'ouvrage, sur ses équipements, sur ses installations provisoires (ex. : installations électriques) ou sur les moyens nécessaires à sa réalisation (ex. : moyens de levage, de protection). Ces actions techniques s'inscrivent dans le processus d'exécution de l'ouvrage et consistent en une modification, une mise en œuvre, un réglage, un assemblage, une fixation ou une mise en service effective. Concourent également à la réalisation de l'opération de construction certaines interventions techniques qui, sans constituer des travaux de construction stricto sensu, s'inscrivent directement dans la phase de réalisation de l'ouvrage, lorsqu'elles portent sur les moyens ou équipements mis en œuvre pour la réalisation ou la sécurisation des travaux.

N° : SPSPDM/26/002 ind 0

2 PLOMB TVX_- _25_19917_GJG__GENDARMERIE_DE_DIJON_Aménagement de chambres d'hôtel.pdf



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 25/19917/GJG
Date du repérage : 13/06/2025



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Côte-d'Or**

Adresse : **30 Boulevard Maréchal Joffre**

Commune : **21000 DIJON**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bât. hôtellerie; Etage 1

Périmètre de repérage :

**Réaménagement de chambres d'hôtel
: 1er étage - Dégagement, Sanitaires,
Réserve, Salle, Chambre 2, Chambre 3,
Chambre 4, Salle de repos**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **GENDARMERIE DE DIJON**

Adresse : **30 Boulevard Maréchal Joffre
21000 DIJON**

Objet de la mission :

☒ **Diag Plomb avant Travaux**



Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 25/19917/GJG
Date du repérage : 13/06/2025

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Côte-d'Or Adresse : 30 Boulevard Maréchal Joffre Commune : 21000 DIJON Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bât. hôtellerie; Etage 1 Année de construction : < 1997	Donneur d'ordre : BFC AMO - M. BOISSARD Simon Propriétaire : GENDARMERIE DE DIJON 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON

Le Diagnostic suivant concerne			
X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP
Nature des travaux :		Rénovation / Réhabilitation : OUI	Démolition : NON

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	GRANDJEAN Guillaume
N° de certificat de certification	CPDI7510 le 20/11/2022
Nom de l'organisme de certification	I.Cert
Organisme d'assurance professionnelle	ALLIANZ I.A.R.D.,
N° de contrat d'assurance	61670343
Date de validité :	31/12/2025

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par GRANDJEAN Guillaume le 13/06/2025.

Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	FENX 23mCi / 2-0562
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	02/12/2019
Activité à cette date et durée de vie de la source	850 MBq

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant

Programme des travaux :

Réaménagement de chambres d'hôtel :
Dépose de cloisons dans pièces 1er étage - Sanitaires, Réserve, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4
Remplacement de menuiseries extérieures dans pièces 1er étage - Chambre 3, Chambre 4
Dépose de menuiserie intérieure dans pièces 1er étage - Salle
Création de nouvelle cloison entre pièces 1er étage - Chambre 2 / Chambre 5
Création de nouvelle cloison dans pièces 1er étage - Salle de repos

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG**1. Rappel des références réglementaires**

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission**2.1 L'appareil à fluorescence X**

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX 23mCi	
N° de série de l'appareil	2-0562	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	02/12/2019	Activité à cette date et durée de vie : 850 MBq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° CODEP-DJN-2019-046292	Nom du titulaire/signataire GRANDJEAN Guillaume
	Date d'autorisation/de déclaration 30/10/2019	Date de fin de validité (si applicable) 30/10/2024
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	GRANDJEAN Guillaume	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	GRANDJEAN Guillaume	

Étalon : FONDIS; 2-0562; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	13/06/2025	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	510	13/06/2025	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

Liste des locaux visités
1er étage - Sanitaires,
1er étage - Rangement,
1er étage - Wc 1,

1er étage - Wc 4,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

1er étage - Wc 2,
1er étage - Réserve,
1er étage - Salle,
1er étage - Wc 3,

1er étage - Chambre 3,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Chambre 5,
1er étage - Salle de repos,

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
1er étage - Balcon Chambre 3	Localisation non Visitée	Chambre occupée lors du repérage

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures**1er étage - Sanitaires**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
2	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,07			0	
3		Porte (P1) (partie haute)			0,07			0	
4	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,08			0	
5		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,31			0	
6	B	Porte (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,04			0	
7		Porte (P2) (partie haute)			0,18			0	
8	B	Huisserie Porte (P2) (partie basse)	Métal	Peinture	0,43			0	
9		Huisserie Porte (P2) (partie haute)			0,25			0	
10	B	Porte (P3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,41			0	
11		Porte (P3) (partie haute)			0,44			0	
12	B	Huisserie Porte (P3) (partie basse)	Métal	Peinture	0,3			0	
13		Huisserie Porte (P3) (partie haute)			0,21			0	
14	B	Porte (P4) (partie basse)	Bois	Peinture	0,43			0	
15		Porte (P4) (partie haute)			0,37			0	
16	B	Huisserie Porte (P4) (partie basse)	Métal	Peinture	0,47			0	
17		Huisserie Porte (P4) (partie haute)			0,46			0	
18	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,33			0	
19		Mur (partie haute)			0,44			0	
20	B	Mur (au centre)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,4			0	
21		Mur (partie basse)			0,06			0	
22	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
23		Mur (au centre)			0,08			0	
24	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,28			0	
25		Mur (partie haute)			0,03			0	
26	D	Mur (au centre)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,08			0	
27		Mur (partie basse)			0,37			0	
28	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,44			0	
29		Mur (au centre)			0,28			0	
30	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,26			0	
31		Mur (partie haute)			0,45			0	
32	F	Mur (au centre)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,13			0	
33		Mur (partie basse)			0,06			0	
34	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,1			0	
35		Mur (au centre)			0,05			0	
36	G	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,48			0	
37		Mur (partie haute)			0,49			0	
38	H	Mur (au centre)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,47			0	
39		Mur (partie basse)			0,19			0	
40	H	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,36			0	
41		Mur (au centre)			0,09			0	
42	H	Porte (P5) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
43		Porte (P5) (partie haute)			0,19			0	
44	H	Huisserie Porte (P5) (partie basse)	Métal	Peinture	0,13			0	
45		Huisserie Porte (P5) (partie haute)			0,1			0	
46	E	Radiateur (R1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,16			0	

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

47		Radiateur (R1) (mesure 2)			0,1		0	
48	E	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,18		0	
49		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,5		0	
50	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,43		0	
51		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,44		0	
52	E	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,01		0	
53		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,39		0	
54	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,35		0	
55		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,11		0	
56		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14		0	
57		Plafond (mesure 2)			0,29		0	

Nombre d'unités de diagnostic : 24

1er étage - Rangement

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classem- ent UD	Observation / Travaux
58	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03			0	
59		Porte (P1) (partie haute)			0,17			0	
60	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,28			0	
61		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,11			0	
62	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
63		Mur (partie haute)			0,24			0	
64		Mur (au centre)			0,39			0	
65	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,04			0	
66		Mur (partie haute)			0,24			0	
67		Mur (au centre)			0,09			0	
68	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,17			0	
69		Mur (partie haute)			0,37			0	
70		Mur (au centre)			0,22			0	
71	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,17			0	
72		Mur (partie haute)			0,34			0	
73		Mur (au centre)			0,47			0	
74		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,37			0	
75		Plafond (mesure 2)			0,28			0	
160	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,5			0	
161		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,38			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Wc 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classem- ent UD	Observation / Travaux
76	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
77		Porte (P1) (partie haute)			0,05			0	
78	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,11			0	
79		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,39			0	
80	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,25			0	
81		Mur (partie haute)			0,48			0	
82		Mur (au centre)			0,38			0	
83	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,5			0	
84		Mur (partie haute)			0,42			0	
85		Mur (au centre)			0,1			0	
86	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
87		Mur (partie haute)			0,08			0	
88		Mur (au centre)			0,25			0	
89	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
90		Mur (partie haute)			0,4			0	
91		Mur (au centre)			0,32			0	
92		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,19			0	
93		Plafond (mesure 2)			0,11			0	
162	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,33			0	
163		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,26			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

6/17
Rapport du :
10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG**1er étage - Wc 2**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
94	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,27			0	
95		Porte (P1) (partie haute)			0,12			0	
96	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,2			0	
97		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,4			0	
98	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,41			0	
99		Mur (partie haute)			0,26			0	
100		Mur (au centre)			0,3			0	
101	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,03			0	
102		Mur (partie haute)			0,43			0	
103		Mur (au centre)			0,05			0	
104	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,47			0	
105		Mur (partie haute)			0,15			0	
106		Mur (au centre)			0,11			0	
107	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,3			0	
108		Mur (partie haute)			0,33			0	
109		Mur (au centre)			0,22			0	
110		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,4			0	
111		Plafond (mesure 2)			0,28			0	
164	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,4			0	
165		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,39			0	
166	D	Tuyauterie (T2) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,42			0	
167		Tuyauterie (T2) (mesure 2)			0,34			0	
168	E	Tuyauterie (T3) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,38			0	
169		Tuyauterie (T3) (mesure 2)			0,34			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 10

1er étage - Réserve

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
112	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,16			0	
113		Porte (P1) (partie haute)			0,33			0	
114	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,42			0	
115		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,46			0	
116	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,35			0	
117		Mur (partie haute)			0,14			0	
118		Mur (au centre)			0,17			0	
119	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,03			0	
120		Mur (partie haute)			0,44			0	
121		Mur (au centre)			0,16			0	
122	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,46			0	
123		Mur (partie haute)			0,06			0	
124		Mur (au centre)			0,06			0	
125	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,2			0	
126		Mur (partie haute)			0,41			0	
127		Mur (au centre)			0,49			0	
128	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,07			0	
129		Mur (partie haute)			0,44			0	
130		Mur (au centre)			0,05			0	
131	F	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,01			0	
132		Mur (partie haute)			0,17			0	
133		Mur (au centre)			0,3			0	
134	D	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,17			0	
135		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,02			0	
136	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,07			0	
137		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,29			0	
138	D	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,19			0	
139		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,31			0	
140	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,23			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
 N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

7/17
 Rapport du :
 10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

141		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,41		0	
142	D	Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,24		0	
143		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,26		0	
144	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,29		0	
145		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,19		0	
146	D	Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,44		0	
147		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,37		0	
148	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,14		0	
149		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,02		0	
150	D	Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,34		0	
151		Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,03		0	
152	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,05		0	
153		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,48		0	
154	D	Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,36		0	
155		Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,32		0	
156	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Vernis	0,08		0	
157		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,24		0	
158		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,38		0	
159		Plafond (mesure 2)			0,41		0	

Nombre d'unités de diagnostic : 21

1er étage - Salle

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
170	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,47			0	
171		Porte (P1) (partie haute)			0,27			0	
172	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,38			0	
173		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,37			0	
174	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,21			0	
175		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,17			0	
176	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,34			0	
177		Mur (partie haute)			0,3			0	
178		Mur (au centre)			0,3			0	
179	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,45			0	
180		Mur (partie haute)			0,25			0	
181		Mur (au centre)			0,49			0	
182	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,49			0	
183		Mur (partie haute)			0,23			0	
184		Mur (au centre)			0,46			0	
185	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,23			0	
186		Mur (partie haute)			0,34			0	
187		Mur (au centre)			0,16			0	
188	C	Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,27			0	
189		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,19			0	
190	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,24			0	
191		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,19			0	
192	C	Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,12			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
 N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

8/17
 Rapport du :
 10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

193		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,13			0	
194	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,1			0	
195		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,45			0	
196	C	Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,45			0	
197		Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,47			0	
198	C	Huisserie Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,5			0	
199		Huisserie Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,4			0	
200	C	Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,15			0	
201		Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,08			0	
202	C	Huisserie Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Vernis	0,35			0	
203		Huisserie Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,33			0	
204		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0,5			0	
205		Plinthes (mesure 2)			0,09			0	
206	C	Radiateur (R1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,41			0	
207		Radiateur (R1) (mesure 2)			0,27			0	
208	C	Tuyauterie (T1) (mesure 1)	Métal	Peinture	0,31			0	
209		Tuyauterie (T1) (mesure 2)			0,02			0	
210		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,38			0	
211		Plafond (mesure 2)			0,42			0	
212	D	Placard (P1) (mesure 1)	Bois	Peinture	0,37			0	
213		Placard (P1) (mesure 2)			0,22			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 20

1er étage - Chambre 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
214	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
215		Porte (P1) (partie haute)			0,45			0	
216	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,45			0	
217		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,43			0	
218	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,06			0	
219		Mur (partie haute)			0,01			0	
220		Mur (au centre)			0,31			0	
221	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,29			0	
222		Mur (partie haute)			0,01			0	
223		Mur (au centre)			0,41			0	
224	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,36			0	
225		Mur (partie haute)			0,41			0	
226		Mur (au centre)			0,33			0	
227	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,13			0	
228		Mur (partie haute)			0,38			0	
229		Mur (au centre)			0,2			0	
230	D	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,09			0	
231		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,29			0	
232	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,4			0	
233		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,36			0	
234	D	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
235		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,1			0	
236	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,48			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

9/17
Rapport du :
10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

237		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,31			0	
238	D	Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,05			0	
239		Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,13			0	
240	D	Huisserie Porte intérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
241		Huisserie Porte intérieure (P2) (partie haute)			0,17			0	
242	D	Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,26			0	
243		Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,43			0	
244	D	Huisserie Porte extérieure (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
245		Huisserie Porte extérieure (P2) (partie haute)			0,44			0	
246	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,09			0	
247		Mur (partie haute)			0,35			0	
248		Mur (au centre)			0			0	
249	F	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,29			0	
250		Mur (partie haute)			0,29			0	
251	G	Mur (au centre)	Plâtre	Faïence	0,43			0	
252		Mur (partie basse)			0,03			0	
253		Mur (partie haute)			0,44			0	
254	H	Mur (au centre)	Plâtre	Faïence	0,16			0	
255		Mur (partie basse)			0,01			0	
256		Mur (partie haute)			0,17			0	
257	I	Mur (au centre)	Plâtre	Faïence	0,44			0	
258		Mur (partie basse)			0,44			0	
259		Mur (partie haute)			0,17			0	
260	J	Mur (au centre)	Plâtre	Faïence	0,44			0	
261		Mur (partie basse)			0,35			0	
262		Mur (partie haute)			0,22			0	
263		Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,22			0	
264		Plafond (mesure 1)			0,29			0	
265		Plafond (mesure 2)			0,15			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 21

1er étage - Wc 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
266	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,49			0	
267		Porte (P1) (partie haute)			0,23			0	
268	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,46			0	
269		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,23			0	
270	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,14			0	
271		Mur (partie haute)			0,19			0	
272		Mur (au centre)			0,14			0	
273	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,07			0	
274		Mur (partie haute)			0,08			0	
275		Mur (au centre)			0,05			0	
276	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,01			0	
277		Mur (partie haute)			0,18			0	
278		Mur (au centre)			0,27			0	
279	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,31			0	
280		Mur (partie haute)			0,06			0	
281		Mur (au centre)			0,35			0	
282		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,04			0	
283		Plafond (mesure 2)			0,04			0	
284		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,02			0	
285		Plinthes (mesure 2)			0,38			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Chambre 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
286	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,44			0	
287		Porte (P1) (partie haute)			0,4			0	
288	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,33			0	
289		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,33			0	
290	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Tapisserie	0,14			0	
291		Mur (partie haute)			0,25			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
 N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

10/17
 Rapport du :
 10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

292		Mur (au centre)			0,24			0	
293		Mur (partie basse)			0,38			0	
294	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,09			0	
295		Mur (au centre)			0,44			0	
296		Mur (partie basse)			0,02			0	
297	C	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,22			0	
298		Mur (au centre)			0,2			0	
299		Mur (partie basse)			0,29			0	
300	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,45			0	
301		Mur (au centre)			0,09			0	
302		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
303	C	Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,03			0	
304		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
305	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,34			0	
306		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,16			0	
307	C	Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,45			0	
308		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,49			0	
309	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,35			0	
310		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,36			0	
311	C	Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,05			0	
312		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,47			0	
313	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,01			0	
314		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,2			0	
315	C	Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,13			0	
316		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,14			0	
317	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,11			0	
318		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,43			0	
319	E	Mur (partie haute)			0,33			0	
320		Mur (au centre)			0,46			0	
321		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,16			0	
322	F	Mur (partie haute)			0,22			0	
323		Mur (au centre)			0,37			0	
324		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,24			0	
325	G	Mur (partie haute)			0,09			0	
326		Mur (au centre)			0,4			0	
327		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,44			0	
328	H	Mur (partie haute)			0,27			0	
329		Mur (au centre)			0,03			0	
330		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,12			0	
331		Plafond (mesure 2)			0,41			0	
332		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,1			0	
333		Plinthes (mesure 2)			0,14			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 20

1er étage - Chambre 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
334		Porte (P1) (partie basse)			0,37			0	
335	A	Porte (P1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,48			0	
336		Huisserie Porte (P1) (partie basse)			0,07			0	
337	A	Huisserie Porte (P1) (partie haute)	Métal	Peinture	0,24			0	
338		Mur (partie basse)			0,24			0	
339	A	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,08			0	
340		Mur (au centre)			0,16			0	
341		Mur (partie basse)			0,35			0	
342	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,05			0	
343		Mur (au centre)			0,3			0	
344	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,12			0	
345		Mur (partie haute)			0,06			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
 N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

11/17
 Rapport du :
 10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

346		Mur (au centre)			0,16			0	
347		Mur (partie basse)			0,12			0	
348	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,35			0	
349		Mur (au centre)			0,25			0	
350		Mur (partie basse)			0,27			0	
351	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Faïence	0,16			0	
352		Mur (au centre)			0,46			0	
353		Mur (partie basse)			0,43			0	
354	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,4			0	
355		Mur (au centre)			0,12			0	
356		Mur (partie basse)			0,09			0	
357	G	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,42			0	
358		Mur (au centre)			0,21			0	
359		Mur (partie basse)			0,2			0	
360	H	Mur (partie haute)	Plâtre	Tapisserie	0,4			0	
361		Mur (au centre)			0,25			0	
362		Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)			0,47			0	
363	G	Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,17			0	
364		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)			0,5			0	
365	G	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,15			0	
366		Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)			0,19			0	
367	G	Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,18			0	
368		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)			0,09			0	
369	G	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,18			0	
370		Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)			0,3			0	
371	G	Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,2			0	
372		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)			0,32			0	
373	G	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,24			0	
374		Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)			0,42			0	
375	G	Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,38			0	
376		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)			0,27			0	
377	G	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)	Bois	Peinture	0,3			0	
378		Plinthes (mesure 1)			0,45			0	
379		Plinthes (mesure 2)	Carrelage		0,08			0	
380		Plafond (mesure 1)			0,15			0	
381		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,44			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 20

1er étage - Chambre 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
382	A	Porte (P1) (partie basse)			0,46			0	
383		Porte (P1) (partie haute)	Bois	Peinture	0,12			0	
384		Huisserie Porte (P1) (partie basse)			0,12			0	
385	A	Huisserie Porte (P1) (partie haute)	Métal	Peinture	0,13			0	
386		Mur (partie basse)			0,34			0	
387	A	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,32			0	
388		Mur (au centre)			0,17			0	
389		Mur (partie basse)			0,21			0	
390	B	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,44			0	
391		Mur (au centre)			0,34			0	
392		Mur (partie basse)			0,46			0	
393	C	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,38			0	
394		Mur (au centre)			0,06			0	
395		Mur (partie basse)			0,12			0	
396	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,14			0	
397		Mur (au centre)			0,17			0	
398		Mur (partie basse)			0,07			0	
399	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,32			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

12/17
Rapport du :
10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG



400		Mur (au centre)			0,25			0	
401		Mur (partie basse)			0,02			0	
402	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0			0	
403		Mur (au centre)			0,32			0	
404	D	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,37			0	
405		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,4			0	
406	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,29			0	
407		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,18			0	
408	D	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,48			0	
409		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,25			0	
410	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
411		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,04			0	
412	D	Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,24			0	
413		Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,26			0	
414	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,28			0	
415		Huisserie Fenêtre intérieure (F2) (partie haute)			0,15			0	
416	D	Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,12			0	
417		Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,38			0	
418	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,03			0	
419		Huisserie Fenêtre extérieure (F2) (partie haute)			0,33			0	
420	E	Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,2			0	
421		Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,07			0	
422	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,31			0	
423		Huisserie Fenêtre intérieure (F3) (partie haute)			0,04			0	
424	E	Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
425		Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,42			0	
426	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie basse)	Bois	Peinture	0,37			0	
427		Huisserie Fenêtre extérieure (F3) (partie haute)			0,16			0	
428		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,12			0	
429		Plafond (mesure 2)			0,23			0	
430		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,11			0	
431		Plinthes (mesure 2)			0,42			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 22

1er étage - Chambre 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
432	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,37			0	
433		Porte (P1) (partie haute)			0,23			0	
434	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,14			0	
435		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,36			0	
436	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,3			0	
437		Mur (partie haute)			0,07			0	
438		Mur (au centre)			0,06			0	
439	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,37			0	
440		Mur (partie haute)			0,3			0	
441		Mur (au centre)			0,32			0	
442	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre	0,25			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

13/17
Rapport du :
10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

443		Mur (partie haute)		peinte	0,13			0	
444		Mur (au centre)			0,09			0	
445		Mur (partie basse)			0,35			0	
446	D	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0			0	
447		Mur (au centre)			0,31			0	
448		Mur (partie basse)			0,17			0	
449	E	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,04			0	
450		Mur (au centre)			0,28			0	
451		Mur (partie basse)			0,14			0	
452	F	Mur (partie haute)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,41			0	
453		Mur (au centre)			0,03			0	
454	C	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Aluminium		0,27			0	
455		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,3			0	
456	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Aluminium		0,19			0	
457		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,08			0	
458	C	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Aluminium		0,38			0	
459		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,25			0	
460	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Aluminium		0,23			0	
461		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,05			0	
462		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,06			0	
463		Plafond (mesure 2)			0,21			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 13

1er étage - Wc 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
464	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,46			0	
465		Porte (P1) (partie haute)			0,34			0	
466	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,36			0	
467		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,03			0	
468		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,41			0	
469		Mur (partie haute)			0,31			0	
470		Mur (au centre)			0,03			0	
471		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,47			0	
472	B	Mur (partie haute)			0,07			0	
473		Mur (au centre)			0,07			0	
474		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,31			0	
475	C	Mur (partie haute)			0,02			0	
476		Mur (au centre)			0,37			0	
477		Mur (partie basse)	Plâtre	Faïence	0,45			0	
478	D	Mur (partie haute)			0,02			0	
479		Mur (au centre)			0,13			0	
480		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,08			0	
481		Plafond (mesure 2)			0,49			0	
482		Plinthes (mesure 1)	Carrelage		0,27			0	
483		Plinthes (mesure 2)			0,2			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

1er étage - Salle de repos

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
484	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,17			0	
485		Porte (P1) (partie haute)			0,25			0	
486	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Métal	Peinture	0,42			0	
487		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,05			0	
488		Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,47			0	
489		Mur (partie haute)			0,32			0	
490		Mur (au centre)			0,4			0	
491		Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,1			0	
492	B	Mur (partie haute)			0,21			0	
493		Mur (au centre)			0,17			0	
494		Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,34			0	
495	C	Mur (partie haute)			0,47			0	
496		Mur (au centre)			0,35			0	
497		Mur (partie basse)	Plâtre	Toile de verre peinte	0,18			0	
498	D	Mur (partie haute)			0,43			0	
499		Mur (au centre)			0,49			0	

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343**14/17**
Rapport du :
10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

500	C	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,45		0	
501		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,14		0	
502	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,16		0	
503		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,09		0	
504	C	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,47		0	
505		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,43		0	
506	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Vernis	0,19		0	
507		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,35		0	
508		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,19		0	
509		Plafond (mesure 2)			0,06		0	

Nombre d'unités de diagnostic : 11

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation

* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à l'occasion de nouveaux travaux sur les mêmes parties (article L 1334-8 du Code de la Santé Publique).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

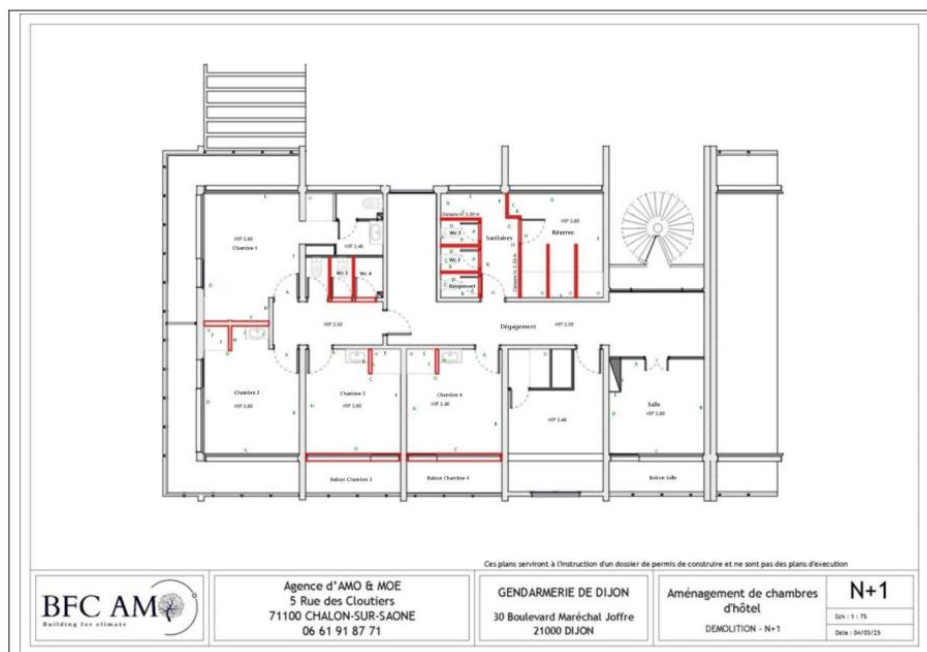
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **DIJON**, le **13/06/2025**Par : **GRANDJEAN Guillaume**

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG**6. Localisation des mesures sur croquis de repérage**

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

A2DI | 22 rue Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE | Tél. : 0385445779 - E-mail : a2di71@gmail.com
N°SIREN : 500 308 382 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D, n° 61670343

16/17
Rapport du :
10/07/2025

Diagnostic plomb avant travaux n° 25/19917/GJG

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI7510 Version 002

Je soussigné, Olivier Perez, Président d'I.Cert, atteste que :

Monsieur GRANDJEAN GUILLAUME

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 13/07/2022 - Date d'expiration : 12/07/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 13/07/2022 - Date d'expiration : 12/07/2029
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 17/03/2025 - Date d'expiration : 24/03/2030
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 25/03/2023 - Date d'expiration : 24/03/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 25/03/2023 - Date d'expiration : 24/03/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 21/09/2022 - Date d'expiration : 20/09/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 20/11/2022 - Date d'expiration : 19/11/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 17/03/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 326-28-1 du code de la construction et de l'habitation
(3) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev20



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D atteste que :

SARL A2DI
22 RUE GAILLARD
71100 CHALON SUR SAONE

a souscrit auprès d'elle sous le n°**61670343** un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictée par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS CI DESSOUS ENUMERES :

Risques d'exposition au plomb
 Diagnostic de performance énergétique
 Installation intérieure d'électricité
 Installation intérieure de gaz
 Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
 Mesurage LoiCARREZ
 Loi BOUTIN
 Etat des lieux
 Certificat de décence Loi SRU
 Dossiers techniques amiante. (DTA)
 Diagnostic Risque d'intoxication au plomb dans les peintures
 Repérage amiante avant démolition et avant travaux pour autant qu'il n'y ait pas de préconisation de travaux Norme NF X46-020
 Recherche de plomb avant travaux ou avant démolition.
 Déchet de chantier
 Contrôle des installations d'assainissement collectif
 Audit énergétique réalisé dans le cadre du DPE et à l'occasion de la vente d'une maison ou d'un immeuble étiqueté F ou G, conformément à la Loi n°2021-1104 du 22/08/2021 "Climat et Résilience".

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les activités sont garanties sous réserve que le souscripteur soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. **Les**

exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances..)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 13/12/2024
 Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D

Pour la Compagnie,

Allianz IARD
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 200 000 000 euros
 Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre

ADM00239 - V07/23 - Imp07/23 - Création graphique Allianz



Allianz Vie
 SA au capital de 681.879.255 euros
 340 234 962 RCS Nanterre
 N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
 SA au capital de 991.967.200 euros
 542 110 291 RCS Nanterre
 N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
 1 cours Michelet - CS 30051- 92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

3 AMIANTE TVX_- _25_19917_GJG__GENDARMERIE_DE_DIJON_Aménagement de chambres d'hôtel.pdf



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 25/19917/GJG
Date du repérage : 13/06/2025



Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Côte-d'Or Adresse : 30 Boulevard Maréchal Joffre Commune : 21000 DIJON Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bât. hôtellerie; Etage 1 Périmètre de repérage : Réaménagement de chambres d'hôtel : 1er étage - Dégagement, Sanitaires, Réserve, Salle, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Salle de repos	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... GENDARMERIE DE DIJON Adresse : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON
Objet de la mission : ☒ Diag amiante avant travaux	



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

N° de dossier : 25/19917/GJG

Date du rapport : 10/07/2025

Références réglementaires et normatives				
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application : - de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés, - de l'article R4412-97 du code du travail, - du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, - de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.			
Normes utilisées	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis			
Immeuble bâti visité				
Adresse	Rue :	30 Boulevard Maréchal Joffre		
	Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:	Bât. hôtellerie; Etage 1		
	Code postal, ville :	21000 DIJON		
Périmètre de repérage	Réaménagement de chambres d'hôtel : 1er étage - Dégagement, Sanitaires, Réserve, Salle, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Salle de repos			
Type de logement :	Autres			
Fonction principale du bâtiment :	< 1997			
Date de construction :				
Le propriétaire et le donneur d'ordre				
Le(s) propriétaire(s)	Nom et prénom :	GENDARMERIE DE DIJON		
	Adresse :	30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON		
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :	BFC AMO - M. BOISSARD Simon		
	Adresse :			
Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GRANDJEAN Guillaume	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 01/09/2007 Échéance : 01/09/2012 N° de certification : 1234567
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : A2DI (Numéro SIRET : 500 308 382 00026)				
Adresse : 22 rue Gaillard, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE				
Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D.,				
Numéro de police et date de validité : 61670343 - 31/12/2025				
Le rapport de repérage				
Date d'émission du rapport de repérage : 10/07/2025				
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses				
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 49 pages				



SOMMAIRE

1	CONCLUSIONS.....	3
2	LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES	3
3	LA MISSION DE REPERAGE	4
3.1	Le cadre réglementaire	4
3.2	Programme de travaux	4
3.3	Programme et périmètre de repérage.....	4
4	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
4.1	Rapports précédemment réalisés	4
4.2	Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur.....	4
4.3	Plan et procédures de prélèvements	5
5	RESULTATS DU REPERAGE	5
6	SIGNATURES.....	16
7	ANNEXES.....	17
7.1	Fiche d'identification et de cotation	17
7.2	Conséquences réglementaires et recommandations	21
7.3	Recommandations générales de sécurité.....	22
7.4	Plans et croquis	24
7.5	Photos.....	26
7.6	Rapports d'essais de laboratoire.....	38
7.7	Autres documents	48
7.8	Assurance	49
7.9	Certificat de compétences	49



1 CONCLUSIONS

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques.

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Localisation	Description
1er étage - Dégagement (Sol)	Dalle de sol bleue + colle noire
1er étage - Salle (Sol)	Dalle de sol bleue + colle noire
1er étage - Rangement (Mur A,B,C,D)	Colle de plinthes
1er étage - Wc 1 (Mur A,B,C,D)	Colle de plinthes
1er étage - Wc 2 (Mur A,B,C,D)	Colle de plinthes
1er étage - Sanitaires (Mur A,B,C,D,E,F,G,H)	Colle de plinthes
1er étage - Wc 2 (Mur D)	Conduit en fibres-ciment
1er étage - Wc 1 (Mur C)	Conduit en fibres-ciment
1er étage - Rangement	Conduit en fibres-ciment
1er étage - Réserve (Mur A,B,C,D,E,F,G,H)	Colle de plinthes
1er étage - Réserve (Mur F)	Conduit en fibres-ciment
1er étage - Réserve (Plafond)	Conduit en fibres-ciment noyé dans la dalle béton au plafond
1er étage - Salle de repos (Mur A)	Conduit en fibres-ciment
1er étage - Salle de repos	Conduit en fibres-ciment
1er étage - Balcon Salle (Mur A)	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
1er étage - Réserve (Sol)	Colle bitumineuse sous receveur de douche
1er étage - Salle de repos (Sol)	Colle noire sous revêtement de sol souple
1er étage - Dégagement 2 (Sol)	Dalle de sol + colle noire
1er étage - Salle d'eau Ch5	Conduit en fibres-ciment
	Dalle de sol rouge + colle noire

Des investigations approfondies doivent être réalisés et des moyens d'accès mis à disposition par le donneur d'ordre

Localisation	Zones inaccessibles	Raison	Moyens à mettre en œuvre
1er étage - Balcon Chambre 3	Toutes	Chambre occupée lors du repérage	Investigations approfondies à prévoir avant le démarrage des travaux

2 LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES

Raison sociale et nom de l'entreprise : ITGA

Adresse : Parc Edonia - Bât R - Rue de la Terre Adélie - CS 66862 35768 Saint Grégoire Cedex

Numéro d'accréditation Cofrac : 1-5967



3 LA MISSION DE REPERAGE

3.1 Le cadre réglementaire

La mission est effectuée en application :

- de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés,
- de l'article R4412-97 du code du travail,
- du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, -
- de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

3.2 Programme de travaux

Programme des travaux : Réaménagement de chambres d'hôtel :

Dépose de cloisons dans pièces 1er étage - Sanitaires, Réserve, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4

Remplacement de menuiseries extérieures dans pièces 1er étage - Chambre 3, Chambre 4

Dépose de menuiserie intérieure dans pièces 1er étage - Salle

Création de nouvelle cloison entre pièces 1er étage - Chambre 2 / Chambre 5

Création de nouvelle cloison dans pièces 1er étage - Salle de repos

3.3 Programme et périmètre de repérage

Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Périmètre de repérage : Réaménagement de chambres d'hôtel : 1er étage - Dégagement, Sanitaires, Réserve, Salle, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Salle de repos

Référence du programme de travaux : Néant

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) de visite sur site : 13/06/2025

4.1 Rapports précédemment réalisés

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.



Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.3 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé le respect du plan et des procédures d'intervention.

5 RESULTATS DU REPERAGE

Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie :

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

ZPSO-022 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) (Joint de mastic de vitrage menuiserie bois / Vitrage).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle	1	Identifiant : ZPSO-022 Description : Joint de mastic de vitrage menuiserie bois / Vitrage Zone : Mur C Quantification : Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle	ZPSO-022-P022	
Chambre 3; 1er étage - Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-022 Description : Joint de mastic de vitrage menuiserie bois / Vitrage Zone : Mur C Quantification : Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle	ZPSO-022-P022	
ZPSO-023 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon Salle	1	Identifiant : ZPSO-023 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Zone : Mur A Quantification : 1 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle : Mur A	ZPSO-023-P023	
ZPSO-024 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Joint d'étanchéité vitrage garde-corps).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon Salle	1	Identifiant : ZPSO-024 Description : Joint d'étanchéité vitrage garde-corps Zone : Mur C Volume confinement : 7 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-024-P024	
Balcon Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-024 Description : Joint d'étanchéité vitrage garde-corps Zone : Mur C Volume confinement : 7 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-024-P024	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-025 : Partie à inspecter : Peinture décorative (Peinture sur garde-corps métallique).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon Salle	1	Identifiant : ZPSO-025 Description : Peinture sur garde-corps métallique Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-025-P025	
Balcon Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-025 Description : Peinture sur garde-corps métallique Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-025-P025	
ZPSO-026 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon Salle	1	Identifiant : ZPSO-026 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Quantification : 3,8 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-026-P026	
Balcon Chambre 3; 1er étage - Balcon Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-026 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Quantification : 3,8 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-026-P026	
ZPSO-027 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon Salle	1	Identifiant : ZPSO-027 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Zone : Mur A Quantification : 0,5 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle : Mur A	ZPSO-027-P027	
ZPSO-029 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon Salle	1	Identifiant : ZPSO-029 Description : Joint de mastic de vitrage Zone : Mur A Quantification : 3 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-029-P029	
Balcon Chambre 3; 1er étage - Balcon Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-029 Description : Joint de mastic de vitrage Zone : Mur A Quantification : 3 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Balcon Salle	ZPSO-029-P029	
ZPSO-040 : Partie à inspecter : Peinture décorative (Peinture décorative rouge).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-040 Description : Peinture décorative rouge Zone : Mur C,D Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2 : Mur C,D	ZPSO-040-P040	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-041 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-041 Description : Joint de mastic de vitrage Quantification : 2 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2	ZPSO-041-P041	

3 - Parois verticales intérieures

ZPSO-003 : Partie à inspecter : Colle de carrelage (Colle de plinthes).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Rangement	1	Identifiant : ZPSO-003 Description : Colle de plinthes Zone : Mur A,B,C,D Quantification : 4 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Rangement : Mur A,B,C,D	ZPSO-003-P003	
Wc 1	2	Identifiant : ZPSO-003 Description : Colle de plinthes Zone : Mur A,B,C,D Quantification : 4 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-003-P003	ZPSO-003-P003	
Wc 2	3	Identifiant : ZPSO-003 Description : Colle de plinthes Zone : Mur A,B,C,D Quantification : 4 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-003-P003	ZPSO-003-P003	
Sanitaires	4	Identifiant : ZPSO-003 Description : Colle de plinthes Zone : Mur A,B,C,D,E,F,G,H Quantification : 9,5 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-003-P003	ZPSO-003-P003	

ZPSO-004 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sanitaires	1	Identifiant : ZPSO-004 Description : Colle de faïence Zone : Mur C,D,E Quantification : 1,2 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Sanitaires : Mur C,D,E	ZPSO-004-P004	

ZPSO-005 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur mur porteur).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sanitaires	1	Identifiant : ZPSO-005 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur mur porteur Zone : Mur A Quantification : 24 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Rangement : Mur A	ZPSO-005-P005	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-006 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur cloisons Wc).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sanitaires	1	Identifiant : ZPSO-006 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur cloisons Wc Zone : Mur B Quantification : 10,25 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Sanitaires : Mur B	ZPSO-006-P006	
ZPSO-008 : Partie à inspecter : Peinture (Peinture blanche cadre porte métallique).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Rangement	1	Identifiant : ZPSO-008 Description : Peinture blanche cadre porte métallique Zone : Mur A Quantification : 1 U Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Rangement : Mur A	ZPSO-008-P008	
Dégagement	2	Identifiant : ZPSO-008 Description : Peinture blanche cadre porte métallique Zone : Mur A,B,H Quantification : 4 U Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-008-P008	ZPSO-008-P008	
ZPSO-011 : Partie à inspecter : Colle de carrelage (Colle de plinthes).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-011 Description : Colle de plinthes Zone : Mur A,B,C,D,E,F,G,H Quantification : 10 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur A,B,C,D,E,F,G,H	ZPSO-011-P011	
ZPSO-012 : Partie à inspecter : Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) (Peinture beige cadre porte métallique).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-012 Description : Peinture beige cadre porte métallique Zone : Mur A Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur A	ZPSO-012-P012	
ZPSO-013 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-013 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Mur A,B,C,D Quantification : 10,8 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur A,B,C,D	ZPSO-013-P013	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-014 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Enduit à base de plâtre lissé ou taloché mur porteur).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-014 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché mur porteur Zone : Mur D,E,F Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur D,E,F	ZPSO-014-P014	
ZPSO-015 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-015 Description : Colle de faïence Zone : Mur D,E,F Quantification : 7 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur D,E,F	ZPSO-015-P015	
ZPSO-016 : Partie à inspecter : Colle de faïence (Colle de faïence type 2).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-016 Description : Colle de faïence type 2 Zone : Mur E,F,G Quantification : 6 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur E,F,G	ZPSO-016-P016	
ZPSO-017 : Partie à inspecter : Mastic d'étanchéité.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sanitaires	1	Identifiant : ZPSO-017 Description : Mastic d'étanchéité Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Sanitaires	ZPSO-017-P017	
ZPSO-020 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Enduit de rebouchage à base de plâtre lissé ou taloché).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-020 Description : Enduit de rebouchage à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Mur F Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur F	ZPSO-020-P020	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-021 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Enduit à base de plâtre lissé ou taloché en allège de fenêtre).

Niveau : 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle	1	Identifiant : ZPSO-021 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché en allège de fenêtre Zone : Mur C Quantification : 2 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle : Mur C	ZPSO-021-P021	
Chambre 3; 1er étage - Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-021 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché en allège de fenêtre Zone : Mur C Quantification : 2 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle : Mur C	ZPSO-021-P021	

ZPSO-028 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage.

Niveau : 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle	1	Identifiant : ZPSO-028 Description : Joint de mastic de vitrage Quantification : 20 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle	ZPSO-028-P028	

ZPSO-031 : Partie à inspecter : Colle de plinthes.

Niveau : 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Wc 3	1	Identifiant : ZPSO-031 Description : Colle de plinthes Zone : Mur B,C,D Quantification : 3,5 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Wc 3 : Mur B,C,D	ZPSO-031-P031	

ZPSO-032 : Partie à inspecter : Colle de faïence.

Niveau : 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Wc 3	1	Identifiant : ZPSO-032 Description : Colle de faïence Zone : Mur A,B,C,D Quantification : 9 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Wc 3 : Mur A,B,C,D	ZPSO-032-P032	

ZPSO-034 : Partie à inspecter : Isolant intérieur fibreux.

Niveau : 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Wc 3	1	Identifiant : ZPSO-034 Description : Isolant intérieur fibreux Zone : Mur D Quantification : 4 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Wc 3 : Mur D	ZPSO-034-P034	

ZPSO-036 : Partie à inspecter : Colle de plinthes.

Niveau : 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-036 Description : Colle de plinthes Zone : Mur A,B,C,D,E,F,G,H Quantification : 14,3 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2 : Mur A,B,C,D,E,F,G,H	ZPSO-036-P036	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-037 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-037 Description : Colle de faïence Zone : Mur E,F,G,H,I,J,K Quantification : 16,5 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2	ZPSO-037-P037	
Chambre 3	2	Identifiant : ZPSO-037 Description : Colle de faïence Zone : Mur E,F,G,H,I,J,K Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2	ZPSO-037-P037	
Chambre 4	3	Identifiant : ZPSO-037 Description : Colle de faïence Zone : Mur E,F,G,H,I,J,K Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2	ZPSO-037-P037	
ZPSO-038 : Partie à inspecter : Joint mastic étanchéité porte douche.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-038 Description : Joint mastic étanchéité porte douche Zone : Mur D Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2 : Mur D	ZPSO-038-P038	
Chambre 4	2	Identifiant : ZPSO-038 Description : Joint mastic étanchéité porte douche Zone : Mur D Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2 : Mur D	ZPSO-038-P038	
Chambre 3	3	Identifiant : ZPSO-038 Description : Joint mastic étanchéité porte douche Zone : Mur D Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2 : Mur D	ZPSO-038-P038	
ZPSO-044 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage evier.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-044 Description : Joint de mastic de vitrage evier Quantification : 1 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos	ZPSO-044-P044	
ZPSO-045 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-045 Description : Colle de faïence Zone : Mur A Quantification : 0,5 ml Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos : Mur A	ZPSO-045-P045	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-046 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-046 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Mur A Quantification : 9,22 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos : Mur A	ZPSO-046-P046	
ZPSO-049 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-049 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Mur D Quantification : 10,19 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos : Mur D	ZPSO-049-P049	
ZPSO-051 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle d'eau Ch5	1	Identifiant : ZPSO-051 Description : Colle de faïence Zone : Mur C Quantification : 0,5 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle d'eau Ch5	ZPSO-051-P051	

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-009 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sanitaires	1	Identifiant : ZPSO-009 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Plafond Quantification : 8,8 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Sanitaires : Plafond	ZPSO-009-P009	
ZPSO-019 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-019 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Plafond Quantification : 11,26 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Plafond	ZPSO-019-P019	
ZPSO-033 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Wc 3	1	Identifiant : ZPSO-033 Description : Panneaux et plaques Zone : Plafond Quantification : 1,08 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Wc 3 : Plafond	ZPSO-033-P033	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-039 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-039 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Plafond Quantification : 13.65 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2	ZPSO-039-P039	

ZPSO-048 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-048 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos : Plafond	ZPSO-048-P048	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO-001 : Partie à inspecter : Dalle de sol (Dalle de sol bleue + colle noire).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Dégagement	1	Identifiant : ZPSO-001 Description : Dalle de sol bleue + colle noire Zone : Sol Quantification : 24 m² Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Dégagement	ZPSO-001-P001	
Salle	2	Identifiant : ZPSO-001 Description : Dalle de sol bleue + colle noire Zone : Sol Quantification : 12 m² Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-001-P001	ZPSO-001-P001	

ZPSO-002 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Rangement	1	Identifiant : ZPSO-002 Description : Colle de carrelage Zone : Sol Quantification : 1,23 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Rangement : Sol	ZPSO-002-P002	
Wc 1	2	Identifiant : ZPSO-002 Description : Colle de carrelage Zone : Sol Quantification : 1,23 m2 Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-002-P002	ZPSO-002-P002	
Wc 2	3	Identifiant : ZPSO-002 Description : Colle de carrelage Zone : Sol Quantification : 1,23 m2 Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-002-P002	ZPSO-002-P002	
Sanitaires	4	Identifiant : ZPSO-002 Description : Colle de carrelage Zone : Sol Quantification : 4,66 m2 Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-002-P002	ZPSO-002-P002	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-010 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-010 Description : Colle de carrelage Zone : Sol Quantification : 11,32 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Sol	ZPSO-010-P010	
ZPSO-030 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Wc 3	1	Identifiant : ZPSO-030 Description : Colle de carrelage Quantification : 1,08 m2 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Wc 3	ZPSO-030-P030	
ZPSO-035 : Partie à inspecter : Revêtement de sol.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chambre 2	1	Identifiant : ZPSO-035 Description : Revêtement de sol Zone : Sol Quantification : 12.88 Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Chambre 2 : Sol	ZPSO-035-P035	
ZPSO-042 : Partie à inspecter : Colle bitumineuse (Colle bitumineuse sous receveur de douche).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-042 Description : Colle bitumineuse sous receveur de douche Zone : Sol Quantification : 2 m2 Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Sol	ZPSO-042-P042	
ZPSO-043 : Partie à inspecter : Revêtement de sol (Colle noire sous revêtement de sol souple).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-043 Description : Colle noire sous revêtement de sol souple Zone : Sol Quantification : 12 m2 Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos : Sol	ZPSO-043-P043	
ZPSO-050 : Partie à inspecter : Dalle de sol (Dalle de sol + colle noire).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Dégagement 2	1	Identifiant : ZPSO-050 Description : Dalle de sol + colle noire Zone : Sol Quantification : 13.3 m2 Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Dégagement 2 : Sol	ZPSO-050-P050	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-053 : Partie à inspecter : Dalle de sol (Dalle de sol rouge + colle noire).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle d'eau Ch5	1	Identifiant : ZPSO-053 Description : Dalle de sol rouge + colle noire Quantification : 2 m2 Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Salle d'eau Ch5	ZPSO-053-P053	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

ZPSO-007 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Wc 2	1	Identifiant : ZPSO-007 Description : Conduit en fibres-ciment Zone : Mur D Quantification : 2,80 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Wc 2 : Mur D	ZPSO-007-P007	
Wc 1	2	Identifiant : ZPSO-007 Description : Conduit en fibres-ciment Zone : Mur C Quantification : 0,4 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-007-P007	ZPSO-007-P007	
Rangement	3	Identifiant : ZPSO-007 Description : Conduit en fibres-ciment Quantification : 0,05 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-007-P007	ZPSO-007-P007	
ZPSO-018 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.					
Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment (Conduit en fibres-ciment noyé dans la dalle béton au plafond).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Réserve	1	Identifiant : ZPSO-018 Description : Conduit en fibres-ciment Zone : Mur F Quantification : 2,8 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur F	ZPSO-018-P018	
	2	Identifiant : ZPSO-018 Description : Conduit en fibres-ciment noyé dans la dalle béton au plafond Zone : Plafond Quantification : 1 U Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Réserve : Mur F	ZPSO-018-P018	
Salle de repos	3	Identifiant : ZPSO-018 Description : Conduit en fibres-ciment Zone : Mur A Quantification : 2,8 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-018-P018	ZPSO-018-P018	
	4	Identifiant : ZPSO-018 Description : Conduit en fibres-ciment Quantification : 0,05 ml Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : ZPSO-018-P018	ZPSO-018-P018	


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

ZPSO-052 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle d'eau Ch5	1	Identifiant : ZPSO-052 Description : Conduit en fibres-ciment Quantification : 2,8 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Salle d'eau Ch5	ZPSO-052-P052	

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
 Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

ZPSO-047 : Partie à inspecter : Plaques souples bitumineuses antivibratiles.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de repos	1	Identifiant : ZPSO-047 Description : Plaques souples bitumineuses antivibratiles Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Salle de repos	ZPSO-047-P047	

9 - Fondations et soubassements
 Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers
 Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017
 Sans objet

6 SIGNATURES

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphas**
- Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à DIJON, le 10/07/2025

Par : GRANDJEAN Guillaume



Cachet de l'entreprise

A2DI
 Diagnostics Immobiliers
 22, rue Gaillard
 71100 CHALON SUR SAONE
 Tél : 03 85 44 57 79
www.a2di71.fr
 RCS CHALON SUR SAONE 500 308 382 00026



7 ANNEXES

7.1 Fiche d'identification et de cotation

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
ZPSO-001-P001	13/06/2025	1er étage - Dégagement	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-001 Description: Dalle de sol bleue + colle noire	Présence d'amiante
ZPSO-002-P002	13/06/2025	1er étage - Rangement	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-002 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
ZPSO-003-P003	13/06/2025	1er étage - Rangement	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-003 Description: Colle de plinthes	Présence d'amiante
ZPSO-004-P004	13/06/2025	1er étage - Sanitaires	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-004 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
ZPSO-005-P005	13/06/2025	1er étage - Rangement	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-005 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur mur porteur	Absence d'amiante
ZPSO-006-P006	13/06/2025	1er étage - Sanitaires	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-006 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur cloisons Wc	Absence d'amiante
ZPSO-007-P007	13/06/2025	1er étage - Wc 2	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Identifiant: ZPSO-007 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante
ZPSO-008-P008	13/06/2025	1er étage - Rangement	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-008 Description: Peinture blanche cadre porte métallique	Absence d'amiante
ZPSO-009-P009	13/06/2025	1er étage - Sanitaires	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Identifiant: ZPSO-009 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-010-P010	13/06/2025	1er étage - Réserve	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-010 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
ZPSO-011-P011	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-011 Description: Colle de plinthes	Présence d'amiante
ZPSO-012-P012	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-012 Description: Peinture beige cadre porte métallique	Absence d'amiante
ZPSO-013-P013	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-013 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-014-P014	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-014 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché mur porteur	Absence d'amiante
ZPSO-015-P015	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-015 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
ZPSO-016-P016	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs,	Identifiant: ZPSO-016 Description: Colle de faïence type 2	Absence d'amiante


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
			poteaux, cloisons, gaines, coffres		
ZPSO-017-P017	13/06/2025	1er étage - Sanitaires	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-017 Description: Mastic d'étanchéité	Absence d'amiante
ZPSO-018-P018	13/06/2025	1er étage - Réserve	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Identifiant: ZPSO-018 Description: Conduit en fibres-ciment noyé dans la dalle béton au plafond	Présence d'amiante
ZPSO-019-P019	13/06/2025	1er étage - Réserve	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Identifiant: ZPSO-019 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-020-P020	13/06/2025	1er étage - Réserve	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-020 Description: Enduit de rebouchage à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-021-P021	13/06/2025	1er étage - Salle	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-021 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché en allège de fenêtre	Absence d'amiante
ZPSO-022-P022	13/06/2025	1er étage - Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-022 Description: Joint de mastic de vitrage menuiserie bois / Vitrage	Absence d'amiante
ZPSO-023-P023	13/06/2025	1er étage - Balcon Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-023 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Présence d'amiante
ZPSO-024-P024	13/06/2025	1er étage - Balcon Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-024 Description: Joint d'étanchéité vitrage garde-corps	Absence d'amiante
ZPSO-025-P025	13/06/2025	1er étage - Balcon Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-025 Description: Peinture sur garde-corps métallique	Absence d'amiante
ZPSO-026-P026	13/06/2025	1er étage - Balcon Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Identifiant: ZPSO-026 Description: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante
ZPSO-027-P027	13/06/2025	1er étage - Balcon Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Identifiant: ZPSO-027 Description: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante
ZPSO-028-P028	13/06/2025	1er étage - Salle	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-028 Description: Joint de mastic de vitrage	Absence d'amiante
ZPSO-029-P029	13/06/2025	1er étage - Balcon Salle	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-029 Description: Joint de mastic de vitrage	Absence d'amiante
ZPSO-030-P030	13/06/2025	1er étage - Wc 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-030 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
ZPSO-031-P031	13/06/2025	1er étage - Wc 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-031 Description: Colle de plinthes	Absence d'amiante
ZPSO-032-P032	13/06/2025	1er étage - Wc 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-032 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
ZPSO-033-P033	13/06/2025	1er étage - Wc 3	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Identifiant: ZPSO-033 Description: Panneaux et plaques	Absence d'amiante


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
ZPSO-034-P034	13/06/2025	1er étage - Wc 3	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Identifiant: ZPSO-034 Description: Isolant intérieur fibreux	Absence d'amiante
ZPSO-035-P035	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-035 Description: Revêtement de sol	Absence d'amiante
ZPSO-036-P036	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-036 Description: Colle de plinthes	Absence d'amiante
ZPSO-037-P037	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-037 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
ZPSO-038-P038	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-038 Description: Joint mastic étanchéité porte douche	Absence d'amiante
ZPSO-039-P039	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Identifiant: ZPSO-039 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-040-P040	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-040 Description: Peinture décorative rouge	Absence d'amiante
ZPSO-041-P041	13/06/2025	1er étage - Chambre 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Identifiant: ZPSO-041 Description: Joint de mastic de vitrage	Absence d'amiante
ZPSO-042-P042	13/06/2025	1er étage - Réserve	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-042 Description: Colle bitumineuse sous receveur de douche	Présence d'amiante
ZPSO-043-P043	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-043 Description: Colle noire sous revêtement de sol souple	Présence d'amiante
ZPSO-044-P044	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-044 Description: Joint de mastic de vitrage evier	Absence d'amiante
ZPSO-045-P045	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-045 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
ZPSO-046-P046	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-046 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-047-P047	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	8 - Équipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Identifiant: ZPSO-047 Description: Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Absence d'amiante
ZPSO-048-P048	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Identifiant: ZPSO-048 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-049-P049	13/06/2025	1er étage - Salle de repos	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-049 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
ZPSO-050-P050	13/06/2025	1er étage - Dégagement 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-050 Description: Dalle de sol + colle noire	Présence d'amiante
ZPSO-051-P051	13/06/2025	1er étage - Salle d'eau Ch5	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-051 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
ZPSO-052-P052	13/06/2025	1er étage - Salle d'eau Ch5	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air,	Identifiant: ZPSO-052 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
			eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)		
ZPSO-053-P053	13/06/2025	1er étage - Salle d'eau Ch5	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-053 Description: Dalle de sol rouge + colle noire	Présence d'amiante



7.2 Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.

Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;



b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.3 Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

n° 25/19917/GJG
établi le : 10/07/2025

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

n° 25/19917/GJG
établi le : 10/07/2025

7.4 Plans et croquis

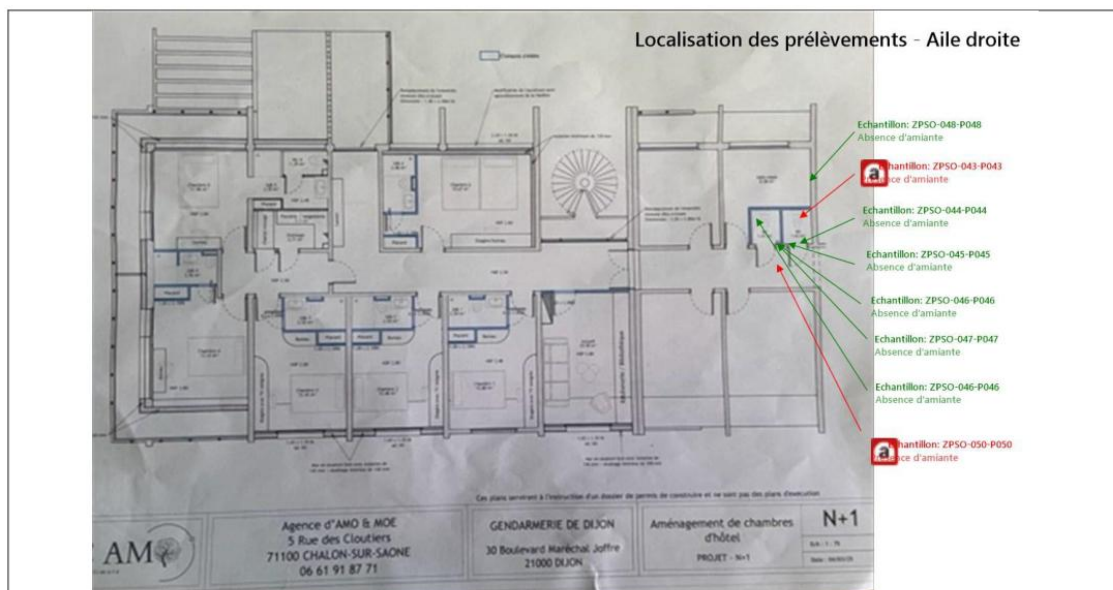


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2DI, auteur : GRANDJEAN Guillaume
Dossier n° 25/19917/GJG du 10/07/2025
Adresse du bien : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON

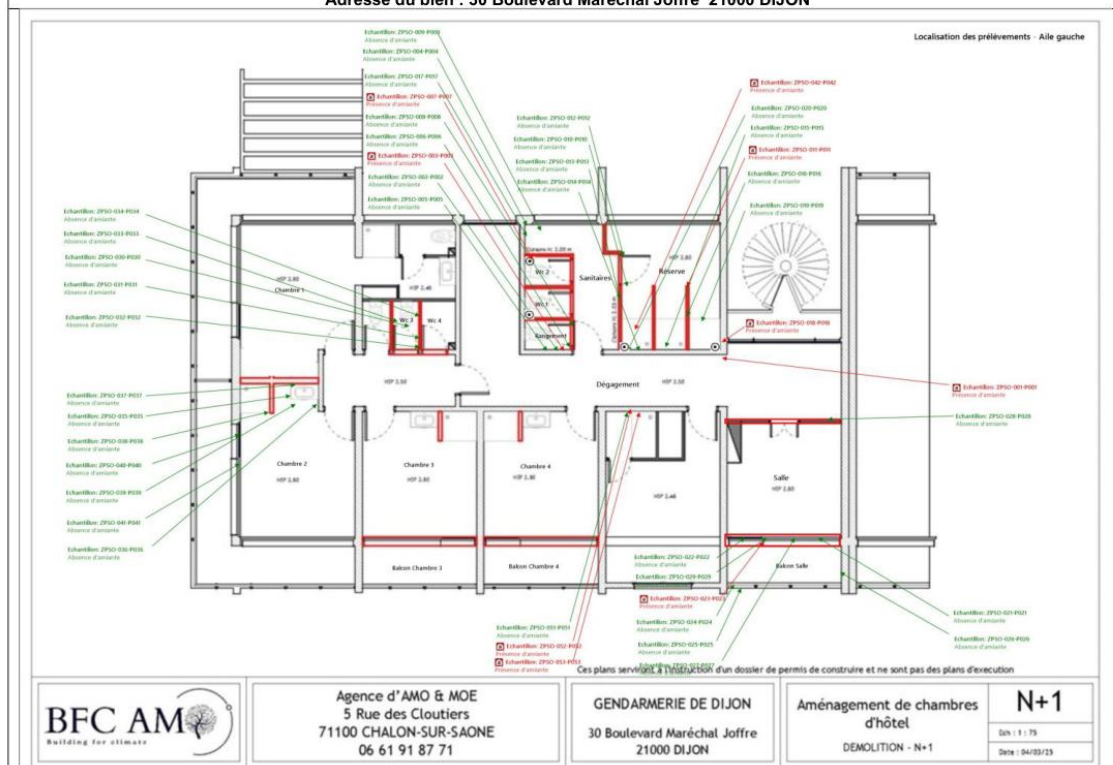


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2DI, auteur : GRANDJEAN Guillaume
Dossier n° 25/19917/GJG du 10/07/2025
Adresse du bien : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

n° 25/19917/GJG
établi le : 10/07/2025

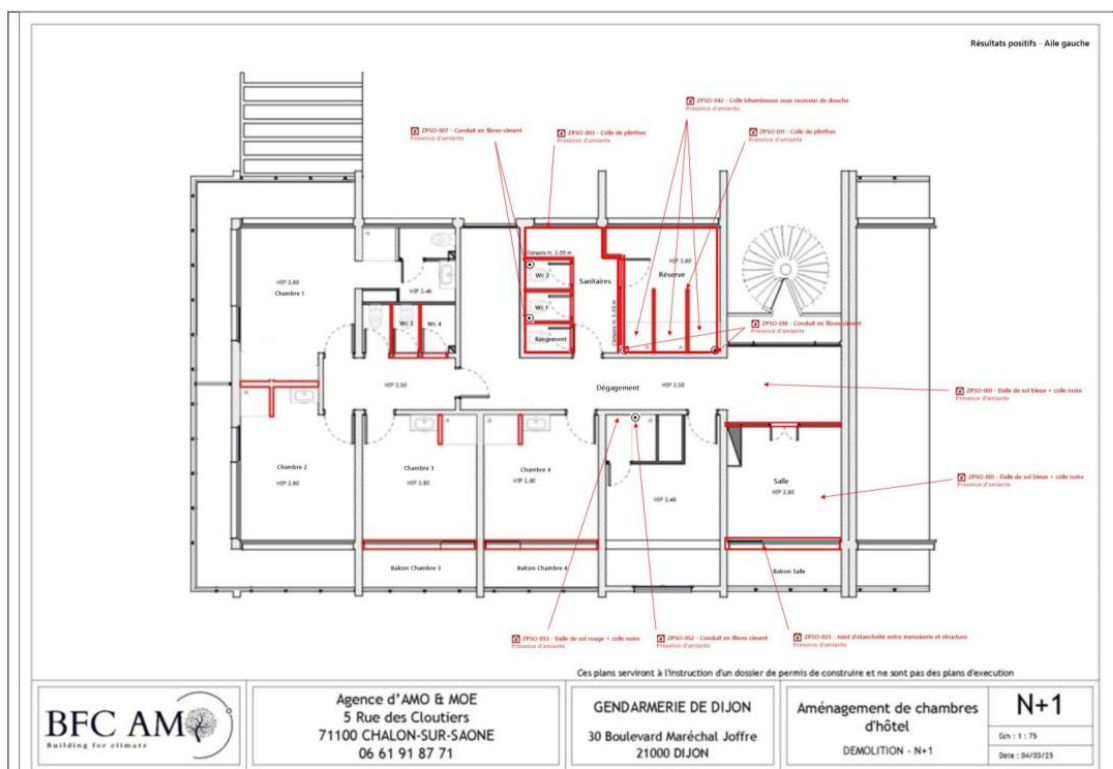


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2DI, auteur : GRANDJEAN Guillaume
Dossier n° 25/19917/GJG du 10/07/2025
Adresse du bien : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON

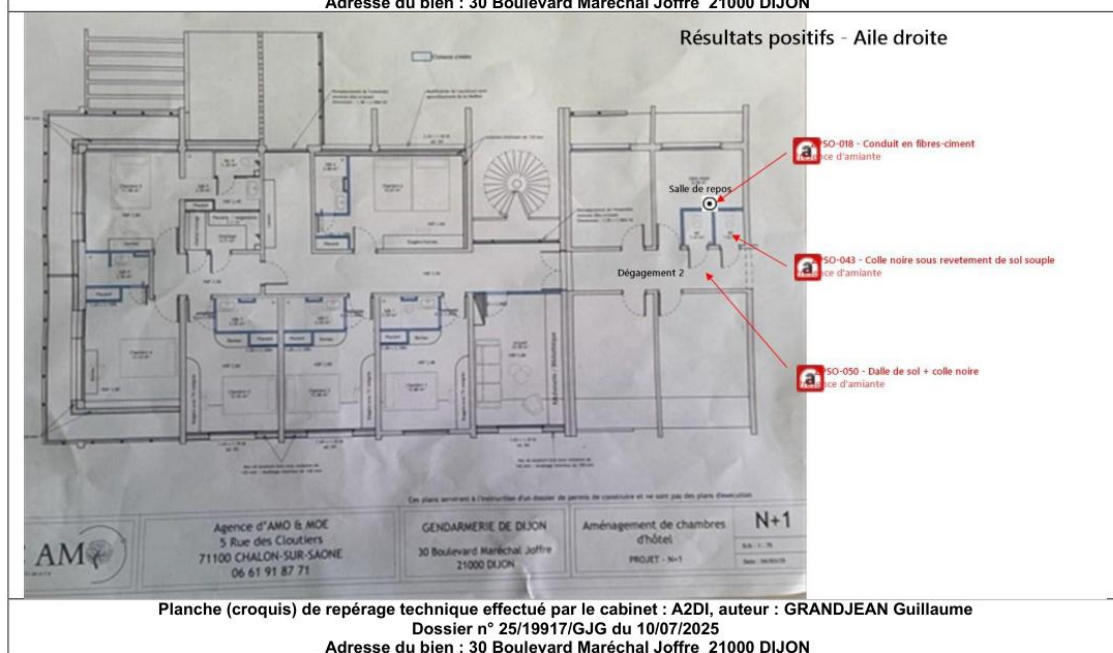


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2DI, auteur : GRANDJEAN Guillaume
Dossier n° 25/19917/GJG du 10/07/2025
Adresse du bien : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON

Légende


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Planche de repérage technique Dossier n° 25/19917/GJG Etabli le : 10/07/2025 Adresse du bien : 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON Nom du rédacteur : GRANDJEAN Guillaume A2DI
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

7.5 Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : 1er étage - Dégagement Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol bleue + colle noire
	Photo n° PhA002 Localisation : 1er étage - Salle Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol bleue + colle noire
	Photo n° PhA003 Localisation : 1er étage - Rangement Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA004 Localisation : 1er étage - Wc 1 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA005 Localisation : 1er étage - Wc 2 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA006 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA007 Localisation : 1er étage - Rangement Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de plinthes
	Photo n° PhA008 Localisation : 1er étage - Wc 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de plinthes
	Photo n° PhA009 Localisation : 1er étage - Wc 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de plinthes


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA010 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de plinthes
	Photo n° PhA011 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA012 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur mur porteur
	Photo n° PhA013 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur cloisons Wc
	Photo n° PhA014 Localisation : 1er étage - Wc 2 Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA015 Localisation : 1er étage - Rangement Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Peinture Description : Peinture blanche cadre porte métallique


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA016 Localisation : 1er étage - Dégagement Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Peinture Description : Peinture blanche cadre porte métallique
	Photo n° PhA017 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Photo n° PhA018 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA019 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de plinthes
	Photo n° PhA020 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) Description : Peinture beige cadre porte métallique
	Photo n° PhA021 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA022 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché mur porteur
	Photo n° PhA023 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA024 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence type 2
	Photo n° PhA025 Localisation : 1er étage - Sanitaires Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Mastic d'étanchéité Description : Mastic d'étanchéité
	Photo n° PhA026 Localisation : 1er étage - Wc 1 Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA027 Localisation : 1er étage - Rangement Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA028 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA029 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Photo n° PhA030 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit de rebouchage à base de plâtre lissé ou taloché
	Photo n° PhA031 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment noyé dans la dalle béton au plafond
	Photo n° PhA033 Localisation : 1er étage - Salle Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joint de mastic de vitrage menuiserie bois / Vitrage Localisation sur croquis : ZPSO-022
	Photo n° PhA035 Localisation : 1er étage - Balcon Salle Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité vitrage garde-corps


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA036 Localisation : 1er étage - Balcon Salle Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Peinture décorative Description : Peinture sur garde-corps métallique
	Photo n° PhA037 Localisation : 1er étage - Balcon Salle Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA038 Localisation : 1er étage - Balcon Salle Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA039 Localisation : 1er étage - Salle Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage Description : Joint de mastic de vitrage
	Photo n° PhA041 Localisation : 1er étage - Wc 3 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA042 Localisation : 1er étage - Wc 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de plinthes Description : Colle de plinthes


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA043 Localisation : 1er étage - Wc 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA044 Localisation : 1er étage - Wc 3 Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie d'ouvrage : Panneaux et plaques Description : Panneaux et plaques
	Photo n° PhA045 Localisation : 1er étage - Wc 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie d'ouvrage : Isolant intérieur fibreux Description : Isolant intérieur fibreux
	Photo n° PhA046 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Revêtement de sol Description : Revêtement de sol
	Photo n° PhA047 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de plinthes Description : Colle de plinthes
	Photo n° PhA050 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA051 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Peinture décorative Description : Peinture décorative rouge
	Photo n° PhA052 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage Description : Joint de mastic de vitrage
	Photo n° PhA053 Localisation : 1er étage - Réserve Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colle bitumineuse Description : Colle bitumineuse sous receveur de douche
	Photo n° PhA054 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Revêtement de sol Description : Colle noire sous revêtement de sol souple Localisation sur croquis : ZPSO-043
	Photo n° PhA055 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage evier Description : Joint de mastic de vitrage evier
	Photo n° PhA056 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA057 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Photo n° PhA058 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 8 - Équipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques Partie d'ouvrage : Plaques souples bitumineuses antivibratiles Description : Plaques souples bitumineuses antivibratiles
	Photo n° PhA059 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Photo n° PhA060 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Photo n° PhA061 Localisation : 1er étage - Dégagement 2 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol + colle noire
	Photo n° PhA062 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

	Photo n° PhA063 Localisation : 1er étage - Salle de repos Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA064 Localisation : 1er étage - Salle d'eau Ch5 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA065 Localisation : 1er étage - Salle d'eau Ch5 Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA066 Localisation : 1er étage - Salle d'eau Ch5 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol rouge + colle noire
	Photo n° PhA048 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA049 Localisation : 1er étage - Chambre 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Joint mastic étanchéité porte douche Description : Joint mastic étanchéité porte douche



**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de
l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

n° 25/19917/GJG
établi le : 10/07/2025



Photo n° PhA032
Localisation : 1er étage - Balcon Salle
Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures
Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

n° 25/19917/GJG
établi le : 10/07/2025

7.6 Rapports d'essais de laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 68862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



afel
Made in France

Accréditation n° 1-5967




Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : A2DI 71 22 rue Gaillard 71110 CHALON SUR SAÔNE	Réf. Commande ITGA : IT0725-24206 Réf. Commande Client : 25/19917/GJG
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 18/06/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

ou

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22862-1) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou

Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-001-ZPSO-001-P001 - Dalle de sol bleu + colle noire - 1er étage - Dégagement		Réf échantillon ITGA : IT072506-26940 Description ITGA : Dalle dure cassante bleue / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris	
* Dalle dure cassante bleue	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : AHZ
* Colle bitumineuse noire non séparable + Ragréage gris non séparable	MOLP le 20/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : VJG (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-002-ZPSO-002-P002 - Colle de carrelage - 1er étage - Rangement		Réf échantillon ITGA : IT072506-26941 Description ITGA : Carrelage / Colle grise hétérogène	
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle grise hétérogène	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 1/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-003-ZPSO-003-P003 - Colle de plinthes - 1er étage - Rangement		Réf échantillon ITGA : IT072506-26942 Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Couche plâtrée blanche	
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle grise + Couche plâtrée blanche non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : AFE (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-004-ZPSO-004-P004 - Colle de faïence - 1er étage - Sanitaires		Réf échantillon ITGA : IT072506-26943 Description ITGA : Carrelage / Colle blanche / Matériau souple blanc	
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle blanche + Matériau souple blanc	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : ATH
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-005-ZPSO-005-P005 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur mur porteur - 1er étage - Rangement		Réf échantillon ITGA : IT072506-26944 Description ITGA : Peintures multiples avec couche en toile / Enduit plâtré blanc en vrac	
* Peintures multiples avec couche en toile non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-006-ZPSO-006-P006 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché sur dossiers wc - 1er étage - Sanitaires		Réf échantillon ITGA : IT072506-26945 Description ITGA : Enduit plâtré blanc en vrac	
* Enduit plâtré blanc en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Autres fibres inhalables distingues par M. (4) Analyste : AFE (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-007-ZPSO-007-P007 - Conduits en fibres-ciment - 1er étage - WC		Réf échantillon ITGA : IT072506-26946 Description ITGA : Peintures multiples / Fibrociment gris avec fibres visibles	
* Peintures multiples non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MCLP le 20/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile - Crocidolite	Analyste : VJG (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-008-ZPSO-008-P008 - 8 - Peinture blanche cadre porte métallique - 1er étage - Rangement		Réf échantillon ITGA : IT072506-26947 Description ITGA : Peintures multiples en vrac	
* Peintures multiples en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AFE (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 2/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-009-ZPSO-009-P009 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Sanitaires		Réf échantillon ITGA : IT072506-26948 Description ITGA :	Pointures multiples avec couche en toile / Enduit plâtreux blanc en vrac
* Peintures multiples avec couche en toile non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AFE (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-010-ZPSO-010-P010 - Colle de carrelage - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26949 Description ITGA :	Carrelage / Colle beige en faible quantité / Matériau gris en vrac hétérogène
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle beige en faible quantité non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : ATH (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-011-ZPSO-011-P011 - Colle de plinthes - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26950 Description ITGA :	Peinture en faible quantité (1) / Carrelage / Colle beige / Couche plâtreuse blanche
* Peinture en faible quantité	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AHZ
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle beige non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Autres fibres inhalables distinguées par M.D. (4) Analyste : AHZ (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-012-ZPSO-012-P012 - Peinture beige cadre porte métallique - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26951 Description ITGA :	Peintures multiples en vrac
* Peintures multiples en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AFE (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-013-ZPSO-013-P013 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26952 Description ITGA :	Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac
* Peinture en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M.D. (4) Analyste : AFE (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 3/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-014-ZPSO-014-P014 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - mur porteur - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26953 Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac	
* Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (4) Analyse : AFE (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-015-ZPSO-015-P015 - Colle de faïence - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26954 Description ITGA : Carrelage / Colle beige	
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle beige	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-016-ZPSO-016-P016 - Colle de faïence type 2 - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26955 Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle beige / Couche plâtrée blanche en vrac	
* Peinture non séparable + Colle beige non séparable + Couche plâtrée blanche en vrac non séparable - Carrelage	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / - Non analysé	Analyste : ATH (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-017-ZPSO-017-P017 - Mastic d'étanchéité - 1er étage - Sanitaires		Réf échantillon ITGA : IT072506-26956 Description ITGA : Matériau souple blanc	
* Matériau souple blanc	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : LDA
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-018-ZPSO-018-P018 - Conduit en fibres-ciment - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26957 Description ITGA : Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles	
* Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 20/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile - Crocidolite	Analyste : WJG (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-019-ZPSO-019-P019 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26958 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac	
* Peinture en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AFE (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 4/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-020-ZPSO-020-P020 - Enduit de rebouchage à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Réserve	Ref échantillon ITGA : IT072506-26959 Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Enduit plâtréux blanc en vrac		
* Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit plâtréux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-021-ZPSO-021-P021 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché en allège de fenêtre - 1er étage - Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26960 Description ITGA : Enduit plâtréux blanc en vrac		
* Enduit plâtréux blanc en vrac	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (4) Analyste : AHZ (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-022-ZPSO-022-P022 - Joint de mastic de vitrage menuiserie bois / vitrage - 1er étage - Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26961 Description ITGA : Matériau compact rose		
* Matériau compact rose	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : ATH
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-023-ZPSO-023-P023 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure - 1er étage - Balcon Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26962 Description ITGA : Matériau gris / Matériau souple gris		
* Matériau gris non séparable + Matériau souple gris	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante (2) / Chrysotile	Analyste : FTM (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-024-ZPSO-024-P024 - Joint d'étanchéité vitrage garde-corps - 1er étage - Balcon Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26963 Description ITGA : Matériau souple incolore avec poussières		
* Matériau souple incolore avec poussières	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AHZ
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-025-ZPSO-025-P025 - Peinture sur garde-corps métallique - 1er étage - Balcon Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26964 Description ITGA : Peintures multiples en vrac		
* Peintures multiples en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AFE (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 5/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-026-ZPSO-026-P026 - Enduit extérieur (projeté, lissé, taloché) - 1er étage - Balcon Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26965 Description ITGA : Peinture / Enduit gris en vrac hétérogène		
* Peinture non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-027-ZPSO-027-P027 - Enduit extérieur (projeté, lissé, taloché) - 1er étage - Balcon Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26966 Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac		
* Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-028-ZPSO-028-P028 - Joint de mastic de vitrage - 1er étage - Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26967 Description ITGA : Matériau rouge en vrac / Bois		
* Matériau rouge en vrac non séparable + Bois non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-029-ZPSO-029-P029 - Joint de mastic de vitrage - 1er étage - Balcon Salle	Ref échantillon ITGA : IT072506-26968 Description ITGA : Matériau souple beige avec poussières / Bois en faible quantité		
* Matériau souple beige avec poussières + Bois en faible quantité non séparable	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AHZ (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-030-ZPSO-030-P030 - Colle de carrelage - 1er étage - WC3	Ref échantillon ITGA : IT072506-26969 Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Joint cassant gris en vrac		
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle beige non séparable + Joint cassant gris en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : ATH (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-031-ZPSO-031-P031 - Colle de plinthes - 1er étage - WC3	Ref échantillon ITGA : IT072506-26970 Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Matériau rose / Joint cassant blanc		
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle beige non séparable + Matériau rose non séparable + Joint cassant blanc non séparable	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : MVS (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 8/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-032-ZPSO-032-P032 - Colle de faïence - 1er étage - WC 3		Réf échantillon ITGA : IT072506-26971 Description ITGA : Carrelage / Joint cassant blanc en faible quantité en vrac	
Carrelage	---	Non analysé	
* Joint cassant blanc en faible quantité en vrac	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AFE (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-033-ZPSO-033-P033 - Panneaux et plaques - 1er étage - WC 3		Réf échantillon ITGA : IT072506-26972 Description ITGA : Enduit blanc / Matériau fibreux beige	
* Enduit blanc non séparable + Matériau fibreux beige	MCLP + META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-034-ZPSO-034-P034 - Isolant intérieur fibreux - 1er étage - WC 3		Réf échantillon ITGA : IT072506-26973 Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières	
* Matériau fibreux jaune avec poussières	MCLP + META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-035-ZPSO-035-P035 - Revêtement de sol - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26974 Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris	
* Revêtement souple beige	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : ATH
* Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : ATH (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-036-ZPSO-036-P036 - Colle de plinthes - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26975 Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Joint cassant rose	
Carrelage	---	Non analysé	
* Colle beige + Joint cassant rose	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 7/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-037-ZPSO-037-P037 - Colle de faïence - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26976 Description ITGA : Joint cassant blanc en vrac / Carrelage / Colle beige en vrac	
* Joint cassant blanc en vrac + Colle beige en vrac non séparable Carrelage	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2 ...	Amiante non détecté (3) / - Non analysé	Autres fibres inhalables distinguées par M. (4) Analyse : AFE (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-038-ZPSO-038-P038 - Joint mastic étanchéité porte douche - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26977 Description ITGA : Matériau souple blanc	
* Matériau souple blanc	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : AHZ
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-039-ZPSO-039-P039 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26978 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
* Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : FTM (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-040-ZPSO-040-P040 - Peinture décorative rouge - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26979 Description ITGA : Peinture / Bois	
* Peinture Bois	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2 ...	Amiante non détecté (3) / - Non analysé	Analyse : ATH
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-041-ZPSO-041-P041 - Joint de mastic de vitrage - 1er étage - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26980 Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse beige / Matériau compact rouge / Peinture / Matériau souple incolore avec poussières	
* Peinture non séparable + Toile fibreuse beige non séparable + Matériau compact rouge non séparable + Peinture non séparable + Matériau souple incolore avec poussières	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : SYK (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 8/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRÉLEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-042-ZPSO-042-P042 - Colle bitumineuse sous receveur de douche - 1er étage - Réserve		Réf échantillon ITGA : IT072506-26981 Description ITGA :	Peinture / Matériau compact gris hétérogène / Colle bitumineuse noire avec fibres / Matériau en aluminium
* Peinture non séparable + Matériau compact gris hétérogène non séparable	META (A) le 20/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AYK (6)
* Colle bitumineuse noire avec fibres	MCLP + META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 6 Nombre de supports d'analyse : 8	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : AYK
Matériau en aluminium	---	Non analysé	
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-043-ZPSO-043-P043 - Revêtement de sol - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26982 Description ITGA :	Revêtement souple beige avec couche fibreuse / Colle polymère jaune / Ragréage rose / Colle bitumineuse noire / Matériau gris en vrac hétérogène
* Revêtement souple beige avec couche fibreuse	META (A) le 20/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AYK
* Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose non séparable + Colle bitumineuse noire non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène non séparable	MCLP le 20/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : VJG (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-044-ZPSO-044-P044 - Joint de mastic de vitrage évier - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26983 Description ITGA :	Matériau souple blanc
* Matériau souple blanc	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AHZ
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-045-ZPSO-045-P045 - Colle de faïence - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26984 Description ITGA :	Peintures multiples / Carrelage / Colle beige en faible quantité / Couche plâtrée blanche en faible quantité
* Peintures multiples + Colle beige en faible quantité non séparable + Couche plâtrée blanche en faible quantité non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM (6)
Carrelage	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 9/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRÉLEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-046-ZPSO-046-P046 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26985 Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac	
* Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-047-ZPSO-047-P047 - Raques souples bitumineuses antivibratiles - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26986 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec couche souple	
* Matériau bitumineux noir avec couche souple	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AHZ
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-048-ZPSO-048-P048 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26987 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac	
* Peinture en vrac non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-049-ZPSO-049-P049 - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - 1er étage - Salle de repos		Réf échantillon ITGA : IT072506-26988 Description ITGA : Peintures multiples avec couche en toile / Enduit plâtreux blanc en vrac	
* Peintures multiples avec couche en toile non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : SYK (5)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-050-ZPSO-050-P050 - Dalle de sol - 1er étage - Dégauchement 2		Réf échantillon ITGA : IT072506-26989 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Revêtement cassant gris / Colle polymère incolore / Dalle dure cassante beige	
Peinture en faible quantité	---	Quantité insuffisante pour analyse	
* Revêtement cassant gris	META (A) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : AHZ
* Colle polymère incolore non séparable + Dalle dure cassante beige	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : AHZ (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 10/11


Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

 n° 25/19917/GJG
 établi le : 10/07/2025

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-24206 EN DATE DU 23/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-051-P051 - Colle de faïence - 1er étage - Salle d'eau CH5		Réf échantillon ITGA : IT072506-26990 Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle beige / Couche plâtrée blanche	
* Peinture + Colle beige non séparable + Couche plâtrée blanche non séparable	META (A) le 21/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : FTM (6)
Carrelage	---	Non analysé	
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-052-ZPSO-052-P052 - Conduit en fibres-ciment - 1er étage - Salle d'eau CH5		Réf échantillon ITGA : IT072506-26991 Description ITGA : Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles	
* Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 20/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile - Crocidolite	Analyste : VJG (6)
Réf dossier client : 30 Boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON - GENDARMERIE DE DIJON Réf échantillon client : 25/19917/GJG/ZPSO-053-ZPSO-053-P053 - Dalle de sol - 1er étage - Salle d'eau CH5		Réf échantillon ITGA : IT072506-26992 Description ITGA : Dalle dure cassante rouge / Colle bitumineuse noire / Ragrage gris en vrac	
* Dalle dure cassante rouge	META (B) le 23/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : AHZ
* Colle bitumineuse noire non séparable + Ragrage gris en vrac non séparable	MOLP le 20/06/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : VJG (5)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.

(2) Seules quelques fibres d'amiante ont été détectées.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(4) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la longueur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(5) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(6) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Eline GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 11/11

7.7 Autres documents



7.8 Assurance

7.9 Certificat de compétences



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI7510 Version 002

Je soussigné, Olivier Perez, Président d'I.Cert, atteste que :

Monsieur GRANDJEAN GUILLAUME

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 13/07/2022 - Date d'expiration : 12/07/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 13/07/2022 - Date d'expiration : 12/07/2029
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 17/03/2025 - Date d'expiration : 24/03/2030
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 25/03/2023 - Date d'expiration : 24/03/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 25/03/2023 - Date d'expiration : 24/03/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 03/02/2024 - Date d'expiration : 02/02/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 21/09/2022 - Date d'expiration : 20/09/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 20/11/2022 - Date d'expiration : 19/11/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 17/03/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
(3) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev20



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D atteste que :

SARL A2DI
22 RUE GAILLARD
71100 CHALON SUR SAONE

a souscrit auprès d'elle sous le n°**61670343** un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictée par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS CI DESSOUS ENUMERES :

Risques d'exposition au plomb
 Diagnostic de performance énergétique
 Installation intérieure d'électricité
 Installation intérieure de gaz
 Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
 Mesurage LoiCARREZ
 Loi BOUTIN
 Etat des lieux
 Certificat de décence Loi SRU
 Dossiers techniques amiante. (DTA)
 Diagnostic Risque d'intoxication au plomb dans les peintures
 Repérage amiante avant démolition et avant travaux pour autant qu'il n'y ait pas de préconisation de travaux Norme NF X46-020
 Recherche de plomb avant travaux ou avant démolition.
 Déchet de chantier
 Contrôle des installations d'assainissement collectif
 Audit énergétique réalisé dans le cadre du DPE et à l'occasion de la vente d'une maison ou d'un immeuble étiqueté F ou G, conformément à la Loi n°2021-1104 du 22/08/2021 "Climat et Résilience".

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les activités sont garanties sous réserve que le souscripteur soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. **Les**

exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances..)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 13/12/2024
 Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D

Pour la Compagnie,

Allianz IARD
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 200 000 euros
 Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre

ADM00239 - V07/23 - Imp07/23 - Création graphique Allianz



Allianz Vie
 SA au capital de 681.879.255 euros
 340 234 962 RCS Nanterre
 N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
 SA au capital de 991.967.200 euros
 542 110 291 RCS Nanterre
 N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
 1 cours Michelet - CS 30051- 92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr